

STATISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT
2021-2022



Ministère de l'Enseignement supérieur

STATISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT
2021-2022



Coordination et rédaction

Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours
Direction générale de l'aide financière aux études
Sous-ministériat de l'accessibilité, de la réussite et de l'expérience étudiante

Pour information

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-1337
Ligne sans frais : 1 877 266-1337

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur

ISSN 1916-5439 (PDF)
ISSN 1704-5274 (version imprimée)

Avant-propos

Pour mener à bien sa mission, le ministère de l'Enseignement supérieur favorise l'accès au savoir en offrant un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport décrit l'important soutien financier que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, tant au secondaire (formation professionnelle) qu'à l'enseignement collégial ou universitaire.

Ce rapport est divisé en deux chapitres. Le premier présente une compilation de diverses données relatives au principal programme d'aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l'année d'attribution 2021-2022. Les statistiques qui s'y trouvent portent sur l'attribution de l'aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires les concernant, les contributions prises en compte dans le calcul du montant d'aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que d'autres caractéristiques du Programme.

Le second chapitre traite des autres programmes d'aide financière aux études administrés par le Ministère. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

Il est à noter que les données présentées dans ce rapport ont été arrondies. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. De plus, l'expression « statistique non présentée » signifie que les chiffres évoqués ne sont pas présentés dans les tableaux.

Faits saillants

Les faits saillants du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2021-2022 sont les suivants :

- Le nombre de bénéficiaires était de 115 556 pour une aide financière totale d'environ 1 milliard de dollars (1 028,4 M\$) et une aide financière moyenne de 8 900 \$.
- Le montant total en prêts a atteint 484,9 M\$ et le montant total en bourses, 543,5 M\$.
- La proportion de bénéficiaires ayant reçu une bourse était de 64,9 %.
- Le nombre de bénéficiaires qui ont reçu de l'aide financière uniquement sous forme de bourse (c'est-à-dire qui sont atteints d'une déficience fonctionnelle majeure) a baissé de 13,1 % pour s'établir à 4 898.
- Le taux global de participation était de 22,2 %. Plus précisément, il était de 21,2 % à la formation professionnelle au secondaire, de 14,3 % à la formation collégiale et de 32,3 % à la formation universitaire.
- La proportion de bénéficiaires ayant au moins un enfant à charge était de 25,6 %.
- Plus de 76,4 % des bénéficiaires ne résidaient pas ou étaient réputés ne pas résider chez leurs parents.
- Enfin, 31,6 % des bénéficiaires n'étaient pas citoyens canadiens de naissance.

Bonifications et mesures mises en place pour 2021-2022 :

- Indexation des paramètres (1,26 %).
- Reconduction de la dépense admise extraordinaire relative à la COVID-19.
- Exemption des revenus gagnés pendant la lutte contre la COVID-19 dans le cadre d'un emploi occupé au sein de certains organismes du réseau de la santé et des services sociaux, entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2021.
- Suspension des intérêts sur les prêts étudiants.

Ajustement méthodologique effectué en 2021-2022 :

- Une erreur a été remarquée dans les rapports statistiques 2018-2019 à 2020-2021 et a été corrigée dans la présente édition. Cette erreur concernait la répartition des bénéficiaires par types de formation au sein de la formation professionnelle. Elle ne touche aucune donnée fondamentale, les nombres totaux en formation professionnelle demeurant inchangés.

Impacts de la pandémie

La pandémie ayant débuté au Québec à l'hiver 2020, des bonifications temporaires visant à soutenir les étudiantes et les étudiants ont été mises en œuvre dès l'année d'attribution 2020-2021 et certaines se sont poursuivies en 2021-2022 : l'exemption des revenus gagnés pendant la lutte contre la COVID-19, la mise en place d'une dépense admise extraordinaire et la suspension des intérêts sur les dettes du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023.

La pandémie a eu un impact sur les revenus des bénéficiaires, notamment à cause des diverses prestations gouvernementales introduites dans ce contexte. On observait, en 2020-2021, une hausse de revenus chez les bénéficiaires qui résultait principalement de ces prestations. En 2021-2022, on constate encore un impact de celles-ci sur les revenus des étudiantes et des étudiants par rapport à l'année 2019-2020.

Vocabulaire

Les définitions suivantes des principaux termes utilisés dans ce rapport faciliteront la compréhension des statistiques.

Autres revenus : Tous les revenus qui ne sont pas considérés comme des revenus d'emploi. Les autres revenus comprennent notamment les montants reçus à titre de pension alimentaire, de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant ou d'indemnités de décès, les revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que les bourses d'études et de recherche.

Bénéficiaire : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Bourse : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide financière.

Boursière, boursier : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

Célibataire : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement à une autre personne et qui n'habite pas avec un enfant à charge dans le cadre d'une vie maritale.

Conjointe, conjoint : Personne, de sexe différent ou de même sexe, qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant.

Contribution : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

Contributions des tiers : Ensemble des contributions des parents et du conjoint ou de la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonction des tables de contributions du *Règlement sur l'aide financière aux études*.

Dépenses admises : Frais reconnus, au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études*, pour le calcul de l'aide financière.

Dette d'études : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Emprunteuse, emprunteur : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

Étudiante, étudiant : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

Frais de matériel scolaire : Frais reconnus par période d'études pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

Frais pour région périphérique : Frais reconnus aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité régionale de comté (MRC) dite périphérique.

Frais scolaires : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

Non-résidente, non-résident : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études*.

Ordre d'enseignement : Division de l'enseignement, soit l'enseignement secondaire, l'enseignement collégial ou l'enseignement universitaire.

Parent : Père ou mère de l'étudiante ou de l'étudiant, ou répondante ou répondant qui parraine une personne aux études conformément à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Période d'études : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

Prêt : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

Région d'études : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Réputée à temps plein, réputé à temps plein : Personne qui est aux études à temps partiel et qui est dans l'une des situations suivantes : est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; est chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge; habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge; bénéficie du programme Réussir; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Réputée inscrite, réputé inscrit : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, toute personne qui, entre deux périodes d'études, est dans l'une des situations suivantes : habite avec un enfant; est en situation grave et exceptionnelle; est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; bénéficie du programme Réussir et s'engage à poursuivre ses études; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Résidente, résident : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études*.

Revenus assimilables à des revenus d'emploi : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail [CNESST], Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ] ou Indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d'invalidité (Retraite Québec ou Régime de pensions du Canada [RPC]) ou encore de prestations de retraite, ou sommes reçues du ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale pour une participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre.

Revenus d'emploi : Revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant.

Revenu total : Somme des revenus d'emploi et des autres revenus.

Taux de participation : Proportion des étudiantes et des étudiants bénéficiant d'une aide financière pour leurs études, résidant au Québec et inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un établissement d'enseignement situé au Québec. Ce taux ne tient pas compte des bénéficiaires inscrits à temps partiel et qui sont réputés à temps plein.

Trimestre : Division de l'année scolaire. On compte trois trimestres distincts : automne, hiver et été et les dates peuvent varier selon le calendrier de chaque programme d'études.

Table des matières

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses	1
1.1 Présentation du Programme.....	1
1.2 Attribution de l'aide financière.....	2
1.3 Caractéristiques des bénéficiaires	14
1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires.....	23
1.5 Contributions des tiers.....	29
1.6 Ressources financières des bénéficiaires.....	35
1.7 Dépenses admises.....	42
1.8 Demande d'aide financière.....	44
1.9 Prêts et remboursement.....	46
Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière	50
2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers	50
2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	50
2.3 Programme études-travail	50
2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel	50
2.5 Programme de remise de dette	51
2.6 Programme de remboursement différé	51
2.7 Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires.....	51
2.8 Évolution des autres programmes d'aide financière	52

Liste des tableaux

Tableau 1.2.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2021-2022	2
Tableau 1.2.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2021-2022.....	8
Tableau 1.2.3 :	Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2021-2022.....	9
Tableau 1.2.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022	11
Tableau 1.2.5 :	Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022	12
Tableau 1.2.6 :	Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2021 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière.....	13
Tableau 1.3.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2021-2022	14
Tableau 1.3.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2021-2022	14
Tableau 1.3.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2021.....	16
Tableau 1.3.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022	18
Tableau 1.3.5 :	Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'elles ou ils résidaient ou non chez leurs parents, 2021-2022	19
Tableau 1.3.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiante ou d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022	21
Tableau 1.4.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2021-2022	23
Tableau 1.4.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2021-2022	24
Tableau 1.4.3 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2021-2022	25
Tableau 1.4.4 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2021-2022.....	26
Tableau 1.4.5 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2021-2022.....	26

Tableau 1.4.6 :	Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, 2021-2022	27
Tableau 1.4.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2021-2022	27
Tableau 1.4.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2021-2022	27
Tableau 1.4.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2021-2022.....	28
Tableau 1.5.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022.....	30
Tableau 1.5.2 :	Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2021-2022.....	30
Tableau 1.5.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2021-2022	31
Tableau 1.5.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2021-2022	32
Tableau 1.5.5 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon la contribution des parents, 2021-2022.....	32
Tableau 1.5.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint ou de la conjointe</i> selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2021-2022	33
Tableau 1.5.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint ou de la conjointe</i> selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2021-2022	33
Tableau 1.5.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris la personne bénéficiaire, 2021-2022	34
Tableau 1.5.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint ou de la conjointe</i> selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2021-2022	34
Tableau 1.5.10 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Sans contribution des tiers</i> selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2021-2022	34
Tableau 1.6.1 :	Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022.....	35
Tableau 1.6.2 :	Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2021-2022.....	36
Tableau 1.6.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022	37
Tableau 1.6.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022.....	38

Tableau 1.6.5 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2021-2022	39
Tableau 1.6.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de la bourse d'études et de recherche, 2021-2022.....	39
Tableau 1.6.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2021-2022	40
Tableau 1.6.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2021-2022	40
Tableau 1.6.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2021-2022	41
Tableau 1.7.1 :	Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2021-2022.....	42
Tableau 1.7.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2021-2022.....	43
Tableau 1.8.1 :	Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2021-2022	45
Tableau 1.9.1 :	Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2021-2022	46
Tableau 1.9.2 :	Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2022	47
Tableau 1.9.3 :	Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2017-2018 à 2021-2022	48
Tableau 1.9.4 :	Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2017-2018 à 2021-2022.....	49
Tableau 2.8.1 :	Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2017-2018 à 2021-2022.....	53

Liste des graphiques

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2021-2022	2
Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2017-2018 à 2021-2022	3
Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022	5
Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022	6
Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022	7
Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022	10
Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2021	15
Graphique 1.3.2 : Âge moyen et âge médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2021	17
Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2021	18
Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résidaient pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022	20
Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2021-2022 ...	22
Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2021-2022	23
Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2021-2022	24
Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2021-2022	24
Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2017-2018 à 2021-2022	36
Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2017-2018 à 2021-2022	43
Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2017-2018 à 2021-2022	44

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses

Le présent chapitre décrit brièvement le Programme de prêts et bourses, la répartition de l'aide financière accordée et les caractéristiques des bénéficiaires.

1.1 Présentation du Programme

Le Programme de prêts et bourses est le principal programme d'aide financière aux études du ministère de l'Enseignement supérieur. Il permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein, dans un établissement d'enseignement reconnu par le Ministère, des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif, ce qui signifie que les étudiantes et les étudiants de même que, s'il y a lieu, leurs parents ou leur conjoint ou conjointe doivent contribuer au financement de leurs études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. L'aide financière est donc calculée de la façon suivante :

$$\text{les dépenses admises} - \text{les contributions} = \text{les besoins financiers.}$$

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, on peut consulter le document *Une aide à votre portée* sur le site Web Québec.ca¹.

¹ Le document est également accessible à partir de l'adresse suivante : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/16052>.

1.2 Attribution de l'aide financière

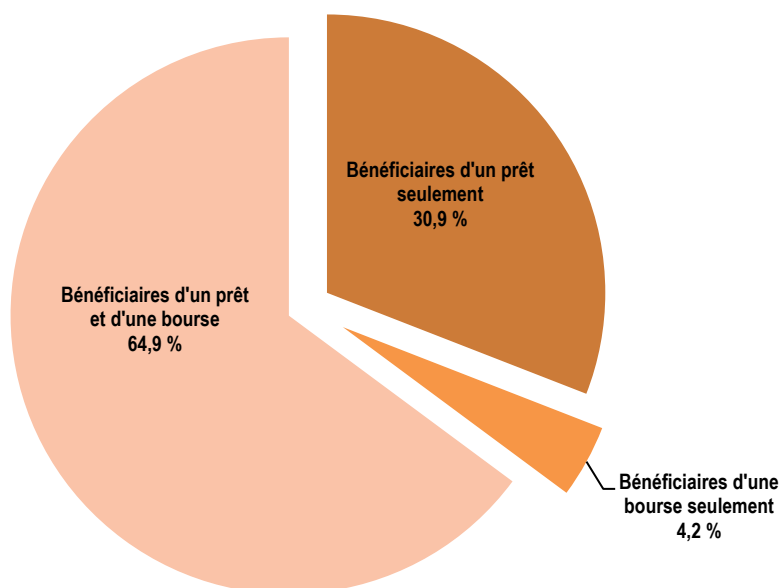
Le Programme de prêts et bourses prévoit le versement d'une aide financière aux études au cours d'une année d'attribution s'échelonnant de septembre à août. En 2021-2022, 115 556 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (tableau 1.2.1). Au total, 1 milliard de dollars (1 028,5 millions de dollars) leur ont été attribués. Plus précisément, 35 719 bénéficiaires (30,9 %) ont obtenu uniquement un prêt et 74 939 (64,9 %) ont reçu une bourse consécutive à un prêt. Finalement, 4 898 personnes (4,2 %) ont reçu uniquement une bourse parce qu'elles sont atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du *Règlement sur l'aide financière aux études* (graphique 1.2.1).

En ce qui concerne les bénéficiaires d'une bourse consécutive à un prêt, en 2021-2022, l'aide était composée de 304,1 millions de dollars de prêts (38,0 %) et de 497,2 millions de dollars de bourses (62,0 %).

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2021-2022

Forme d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Prêt seulement	35 719	180,8 M\$	.	180,8 M\$
Bourse seulement	4 898	.	46,3 M\$	46,3 M\$
Prêt et bourse	74 939	304,1 M\$	497,2 M\$	801,3 M\$
Total des bénéficiaires	115 556	484,9 M\$	543,5 M\$	1 028,5 M\$

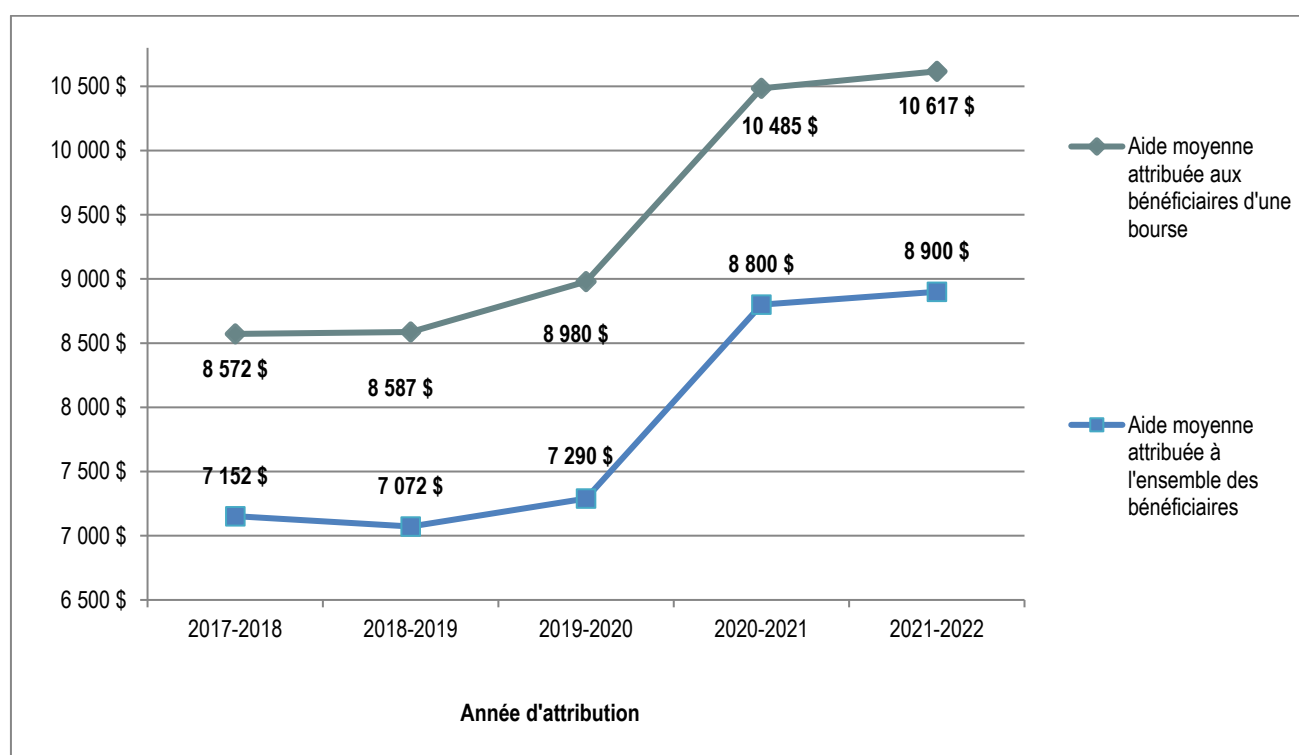
Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2021-2022



Au total, 110 658 personnes ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse), dont le montant moyen annuel était de 4 382 \$. Pour les 79 837 boursiers (bourse seule ou accompagnée d'un prêt), le montant moyen annuel de la bourse se chiffrait à 6 808 \$. Ainsi, une somme annuelle totale de 484,9 millions de dollars a été allouée sous forme de prêt, ce qui représente 47,2 % de l'aide totale annuelle attribuée, et 543,5 millions de dollars (52,8 %) ont été versés sous forme de bourse.

Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel de l'aide financière est passé de 7 152 \$ en 2017-2018 à 8 900 \$ en 2021-2022, ce qui représente une augmentation de 24,4 %. Pour les bénéficiaires d'une bourse, l'augmentation est de 23,4 %, les montants étant respectivement de 8 572 \$ et de 10 617 \$ pour la même période. L'augmentation de l'aide moyenne est due en grande partie aux mesures qui ont été mises en place depuis 2020-2021 (voir la page vi).

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2017-2018 à 2021-2022



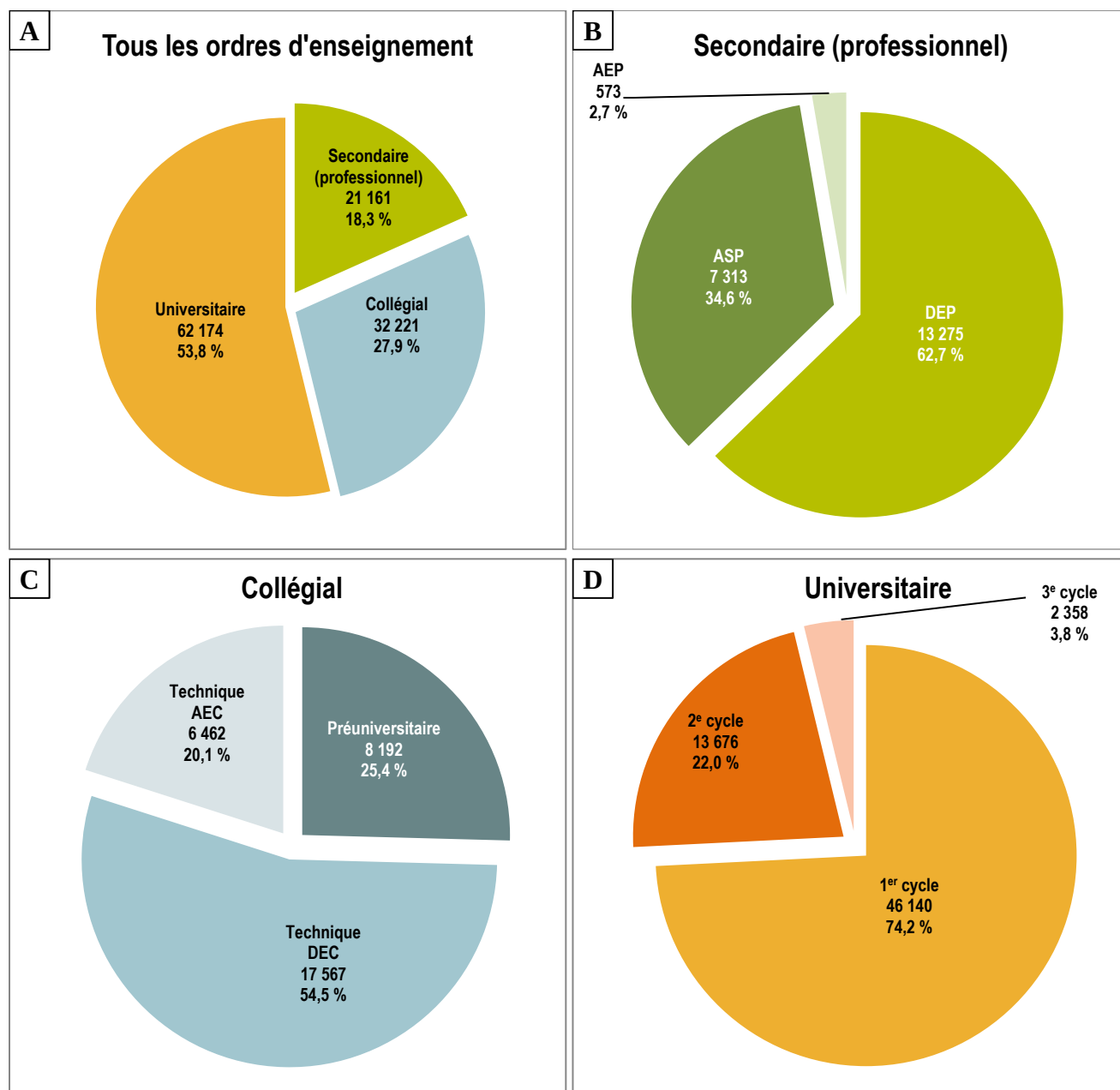
Plus de la moitié (53,8 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses fréquentaient un établissement d'enseignement universitaire en 2021-2022 (graphique 1.2.3 A). Ces personnes ont reçu 58,2 % de l'ensemble de l'aide attribuée pour un total de 598,3 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente une moyenne de 9 624 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Les bénéficiaires du 1^{er} cycle représentaient 74,2 % des bénéficiaires à l'université (graphique 1.2.3 D), soit 39,9 % de l'ensemble des bénéficiaires. Le graphique 1.2.5 indique que les bénéficiaires du 2^e et du 3^e cycle ont reçu en moyenne les montants les plus élevés.

Par ailleurs, plus du quart (27,9 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement collégial (graphique 1.2.3 A). Ces personnes ont reçu 24,8 % de l'ensemble de l'aide attribuée pour un total de 255,3 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente en moyenne 7 923 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Comme le montre le graphique 1.2.3 C, ces bénéficiaires étaient majoritairement (54,5 %) à la formation technique (diplôme d'études collégiales [DEC]).

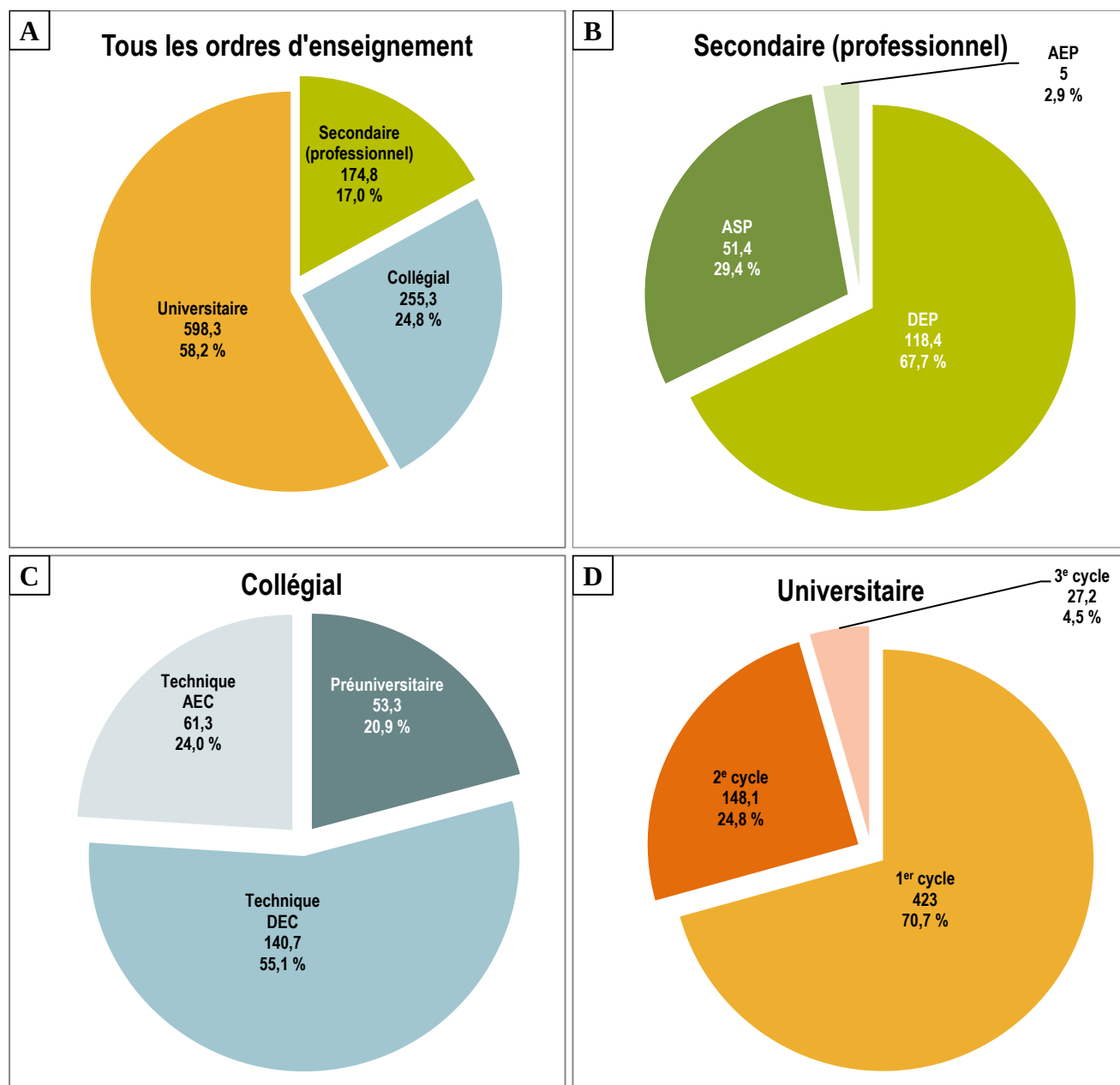
Notons également que 18,3 % des bénéficiaires étaient à la formation professionnelle au secondaire (graphique 1.2.3 A) et que ces personnes ont reçu 17,0 % de l'aide financière totale, soit 174,8 millions de dollars (graphique 1.2.4 A) pour une moyenne de 8 263 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). La grande majorité de ces personnes étudiaient (62,7 %) à la formation professionnelle en vue de l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) (graphique 1.2.3 B). Le montant moyen de l'aide était plus élevé pour ce type de formation que pour les programmes menant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou à une attestation d'études professionnelles (AEP) (graphique 1.2.5).

Malgré les bonifications et améliorations apportées au Programme de prêts et bourses, nous continuons de percevoir une baisse de clientèle depuis 2016-2017. Cette baisse s'est poursuivie en 2021-2022, atteignant 9,1 %. Elle touche tous les ordres d'enseignement : elle est de 14,6 % à la formation professionnelle au secondaire, de 9,5 % à la formation collégiale et de 6,8 % à la formation universitaire.

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022



Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022



Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022

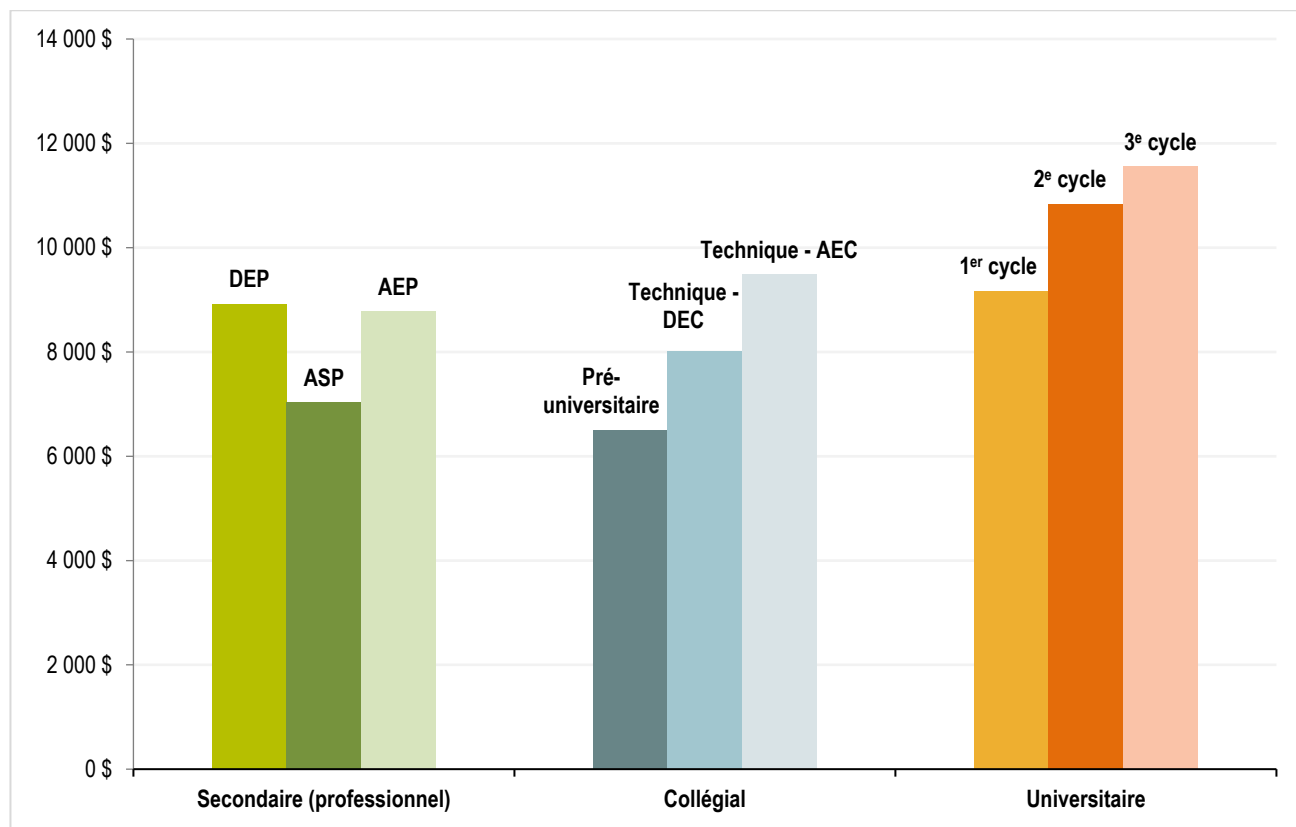


Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2021-2022

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	4 339	4 099 \$	17,8 M\$	395	7 091 \$	2,8 M\$	16 427	9 391 \$	154,3 M\$	21 161	8 263 \$	174,8 M\$
	DEP	3 584	4 278 \$	15,3 M\$	342	7 274 \$	2,5 M\$	9 349	10 763 \$	100,6 M\$	13 275	8 922 \$	118,4 M\$
	ASP	689	3 247 \$	2,2 M\$	44	5 863 \$	0,3 M\$	6 580	7 430 \$	48,9 M\$	7 313	7 026 \$	51,4 M\$
	AEP	66	3 293 \$	0,2 M\$	9	6 115 \$	0,1 M\$	498	9 548 \$	4,8 M\$	573	8 774 \$	5,0 M\$
Collégial	Total collégial	11 809	4 931 \$	58,2 M\$	1 495	8 811 \$	13,2 M\$	18 917	9 720 \$	183,9 M\$	32 221	7 923 \$	255,3 M\$
	Préuniversitaire	2 534	3 450 \$	8,7 M\$	315	7 903 \$	2,5 M\$	5 343	7 873 \$	42,1 M\$	8 192	6 506 \$	53,3 M\$
	Technique – DEC	5 894	4 220 \$	24,9 M\$	940	9 056 \$	8,5 M\$	10 733	9 999 \$	107,3 M\$	17 567	8 009 \$	140,7 M\$
	Technique – AEC	3 381	7 280 \$	24,6 M\$	240	9 041 \$	2,2 M\$	2 841	12 141 \$	34,5 M\$	6 462	9 482 \$	61,3 M\$
Universitaire	Total universitaire	19 571	5 356 \$	104,8 M\$	3 008	10 093 \$	30,4 M\$	39 595	11 698 \$	463,2 M\$	62 174	9 624 \$	598,3 M\$
	1 ^{er} cycle	15 022	5 069 \$	76,2 M\$	2 162	9 939 \$	21,5 M\$	28 956	11 236 \$	325,3 M\$	46 140	9 167 \$	423 M\$
	2 ^e cycle	3 644	6 170 \$	22,5 M\$	707	9 952 \$	7,0 M\$	9 325	12 719 \$	118,6 M\$	13 676	10 831 \$	148,1 M\$
	3 ^e cycle	905	6 828 \$	6,2 M\$	139	13 198 \$	1,8 M\$	1 314	14 632 \$	19,2 M\$	2 358	11 552 \$	27,2 M\$
Total		35 719	5 062 \$	180,8 M\$	4 898	9 459 \$	46,3 M\$	74 939	10 693 \$	801,3 M\$	115 556	8 900 \$	1 028,5 M\$

Le tableau 1.2.3 et le graphique 1.2.6 présentent la répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et le montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière. Comme il a été mentionné au début de ce chapitre, 64,9 % de l'ensemble des bénéficiaires ont reçu une aide financière sous forme de prêts et de bourses.

À la formation professionnelle au secondaire, 77,6 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 2 790 \$ et 6 601 \$. À titre de comparaison, presque tous ceux et celles qui poursuivaient des études menant à une ASP (90,0 %) ont reçu un prêt et une bourse, comme cela a été le cas aussi pour la majorité dans les programmes menant au DEP (70,4 %) et à l'AEP (86,9 %).

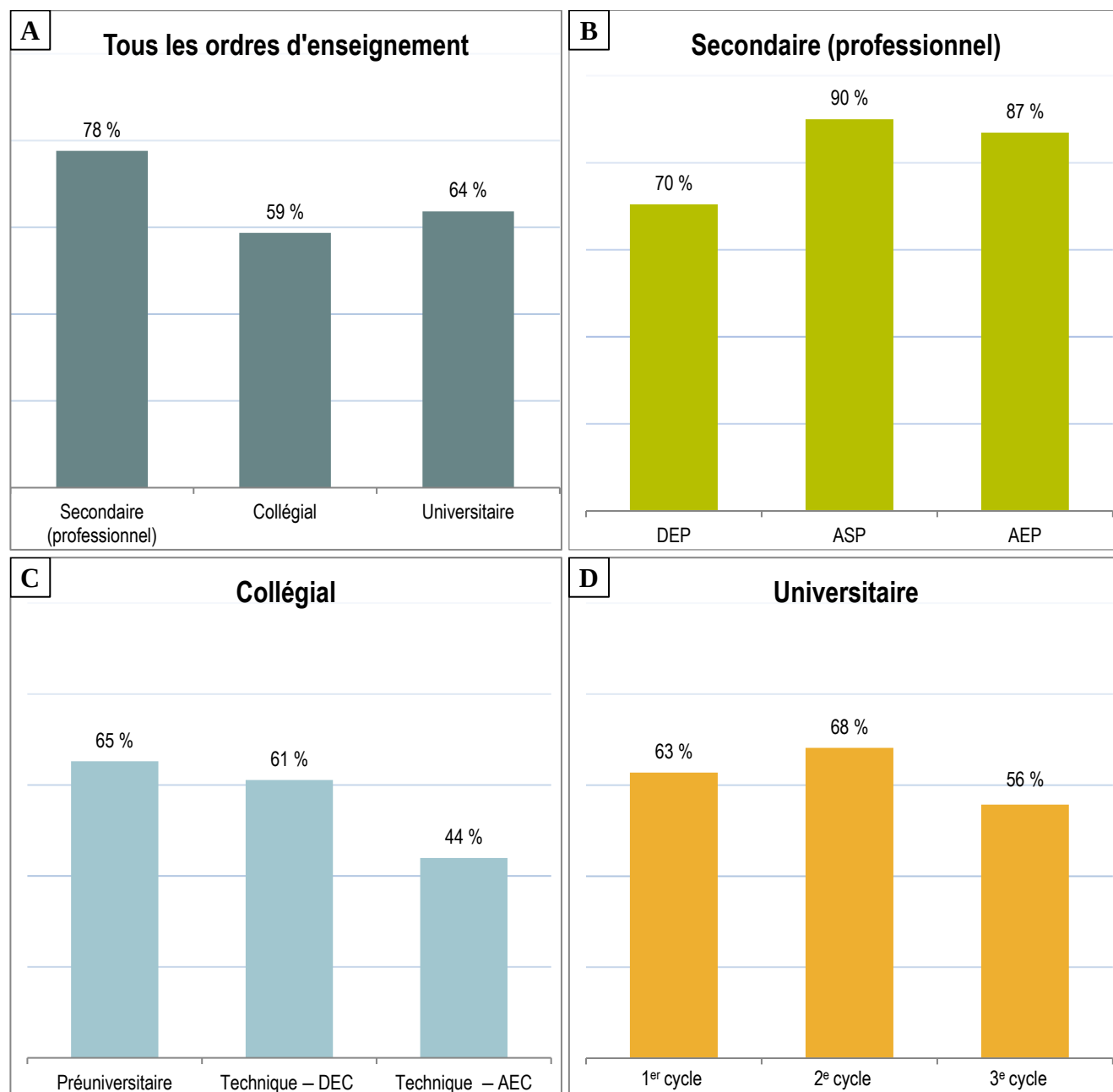
Au collégial, 58,7 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 3 913 \$ et de 5 807 \$. Un peu moins d'un bénéficiaire sur deux (44,0 %) a reçu un prêt et une bourse à la formation technique menant à une attestation d'études collégiales (AEC). À titre de comparaison, 61,1 % des bénéficiaires qui suivaient une formation technique menant au DEC et 65,2 % des bénéficiaires à la formation préuniversitaire ont reçu un prêt et une bourse.

À la formation universitaire, 63,7 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 4 654 \$ et de 7 044 \$. Un peu plus de la moitié des bénéficiaires (55,7 %) ont reçu un prêt et une bourse pour des études au 3^e cycle, comparativement à 62,8 % au 1^{er} cycle et à 68,2 % au 2^e cycle.

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2021-2022

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse						
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant moyen en bourses	Montant moyen d'aide	Montant total en prêts	Montant total en bourses	Montant total d'aide
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	16 427	2 790 \$	6 601 \$	9 391 \$	45,8 M\$	108,4 M\$	154,3 M\$
	DEP	9 349	3 663 \$	7 100 \$	10 763 \$	34,2 M\$	66,4 M\$	100,6 M\$
	ASP	6 580	1 587 \$	5 842 \$	7 430 \$	10,4 M\$	38,4 M\$	48,9 M\$
	AEP	498	2 279 \$	7 269 \$	9 548 \$	1,1 M\$	3,6 M\$	4,8 M\$
Collégial	Total collégial	18 917	3 913 \$	5 807 \$	9 720 \$	74,0 M\$	109,9 M\$	183,9 M\$
	Préuniversitaire	5 343	3 447 \$	4 427 \$	7 873 \$	18,4 M\$	23,7 M\$	42,1 M\$
	Technique – DEC	10 733	3 886 \$	6 112 \$	9 999 \$	41,7 M\$	65,6 M\$	107,3 M\$
	Technique – AEC	2 841	4 890 \$	7 250 \$	12 141 \$	13,9 M\$	20,6 M\$	34,5 M\$
Universitaire	Total universitaire	39 595	4 654 \$	7 044 \$	11 698 \$	184,3 M\$	278,9 M\$	463,2 M\$
	1 ^{er} cycle	28 956	4 306 \$	6 929 \$	11 236 \$	124,7 M\$	200,6 M\$	325,3 M\$
	2 ^e cycle	9 325	5 467 \$	7 252 \$	12 719 \$	51,0 M\$	67,6 M\$	118,6 M\$
	3 ^e cycle	1 314	6 550 \$	8 082 \$	14 632 \$	8,6 M\$	10,6 M\$	19,2 M\$
Total des bénéficiaires		74 939	4 058 \$	6 635 \$	10 693 \$	304,1 M\$	497,2 M\$	801,3 M\$

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022



Rappelons que le montant moyen d'aide financière accordé aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses se chiffrait à 8 900 \$ en 2021-2022. Près de la moitié (47,4 %) de l'ensemble des bénéficiaires ont obtenu une aide financière totale de plus de 8 000 \$.

La distribution de l'aide financière varie selon l'ordre d'enseignement et le type de formation. On observe en effet une concentration de montants se situant entre 4 000 \$ et 8 000 \$ à la formation professionnelle au secondaire chez les bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à une ASP. La tendance est bien différente pour les bénéficiaires dont le cheminement mène à une AEC, qui ont été plusieurs à recevoir des montants nettement plus élevés. Finalement, les bénéficiaires inscrits à l'université, notamment aux cycles supérieurs, ont été les plus nombreux à recevoir une aide financière de plus de 10 000 \$. La présence de droits de scolarité universitaires et la reconnaissance de l'autonomie aux cycles supérieurs contribuent à ce phénomène.

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant d'aide total attribué					
		2 000 \$ ou moins	De 2 001 \$ à 4 000 \$	De 4 001 \$ à 6 000 \$	De 6 001 \$ à 8 000 \$	De 8 001 \$ à 10 000 \$	10 001 \$ ou plus
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	8,7 %	13,4 %	16,7 %	19,4 %	11,9 %	29,9 %
	DEP	10,0 %	15,6 %	13,2 %	12,0 %	10,6 %	38,5 %
	ASP	6,3 %	9,8 %	22,9 %	32,9 %	14,5 %	13,6 %
	AEP	6,6 %	9,2 %	18,5 %	19,4 %	9,2 %	37,0 %
Collégial	Total collégial	6,3 %	20,2 %	16,1 %	15,8 %	11,2 %	30,3 %
	Préuniversitaire	9,3 %	24,0 %	20,9 %	17,3 %	8,5 %	20,0 %
	Technique – DEC	5,6 %	22,2 %	14,0 %	14,7 %	11,9 %	31,6 %
	Technique – AEC	4,8 %	10,2 %	15,6 %	16,6 %	12,8 %	40,0 %
Universitaire	Total universitaire	2,2 %	13,0 %	19,2 %	13,3 %	11,4 %	40,8 %
	1 ^{er} cycle	2,4 %	14,5 %	20,7 %	13,0 %	11,6 %	37,7 %
	2 ^e cycle	1,3 %	9,0 %	15,3 %	14,1 %	10,9 %	49,4 %
	3 ^e cycle	1,8 %	6,1 %	12,6 %	15,5 %	11,3 %	52,7 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	4,5 %	15,1 %	17,9 %	15,1 %	11,5 %	35,9 %

Rappelons que le montant moyen des bourses attribuées dans le cadre du Programme de prêts et bourses s'établissait à 6 808 \$ en 2021-2022. Une proportion de 69,4 % des boursières et des boursiers à l'université ont reçu plus de 4 000 \$, comparativement à 57,4 % au collégial et à 72,2 % au secondaire (tableau 1.2.5).

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant de bourse attribué					
		2 000 \$ ou moins	De 2 001 \$ à 4 000 \$	De 4 001 \$ à 6 000 \$	De 6 001 \$ à 8 000 \$	De 8 001 \$ à 10 000 \$	10 001 \$ ou plus
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	11,4 %	16,4 %	25,1 %	17,7 %	10,2 %	19,2 %
	DEP	14,0 %	17,3 %	17,0 %	13,6 %	12,1 %	26,0 %
	ASP	7,6 %	15,2 %	37,0 %	24,0 %	7,3 %	8,8 %
	AEP	9,5 %	16,4 %	22,9 %	13,4 %	11,4 %	26,4 %
Collégial	Total collégial	18,9 %	23,7 %	16,4 %	12,2 %	11,7 %	17,2 %
	Préuniversitaire	26,5 %	31,7 %	14,2 %	9,2 %	10,8 %	7,5 %
	Technique – DEC	17,0 %	21,5 %	17,0 %	13,3 %	12,1 %	19,2 %
	Technique – AEC	12,3 %	16,9 %	18,0 %	13,5 %	11,8 %	27,5 %
Universitaire	Total universitaire	13,6 %	17,0 %	17,3 %	14,2 %	10,5 %	27,4 %
	1 ^{er} cycle	14,3 %	17,5 %	17,9 %	14,0 %	9,9 %	26,5 %
	2 ^e cycle	11,8 %	16,0 %	16,3 %	15,1 %	12,2 %	28,5 %
	3 ^e cycle	11,3 %	12,9 %	12,4 %	11,8 %	11,6 %	40,1 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	14,5 %	18,6 %	18,7 %	14,4 %	10,7 %	23,1 %

À l'automne 2021, le taux de participation au Programme de prêts et bourses était de 22,2 % (tableau 1.2.6). Le plus haut taux de participation était observé à l'enseignement universitaire, où 32,3 % des étudiantes et des étudiants bénéficiaient de ce programme, comparativement à 21,2 % à la formation professionnelle au secondaire et à 14,3 % au collégial subventionné².

À l'enseignement universitaire, c'est au 2^e cycle que le taux de participation était le plus élevé, atteignant 50,4 %, alors qu'il était de 29,7 % au 1^{er} cycle et de 26,0 % au 3^e cycle. Par ailleurs, 23,0 % des étudiantes et des étudiants fréquentant l'université ont reçu une bourse. C'est également au 2^e cycle que la plus grande proportion de boursières et de boursiers se trouvait (37,6 %).

Au collégial subventionné, 7,8 % des étudiantes et des étudiants de la formation préuniversitaire ont obtenu une aide financière, comparativement à 20,5 % pour la formation technique menant à un DEC et à 22,7 % pour la formation technique menant à une AEC. Pour ce qui est de la bourse, 9,9 % des étudiantes et des étudiants des collèges en ont bénéficié.

À la formation professionnelle au secondaire, les élèves inscrits à un programme menant à un DEP, à une ASP ou à une AEP ont eu droit à une aide financière dans des proportions respectives de 18,6 %, de 36,2 % et de 12,9 %. Finalement, 16,9 % des élèves de la formation professionnelle ont bénéficié d'une bourse.

² Les données de l'enseignement collégial non subventionné sont exclues, car elles n'étaient pas disponibles.

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2021 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse	Total des bénéficiaires
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	20,8 %	16,9 %	21,2 %
	DEP	18,1 %	13,9 %	18,6 %
	ASP	36,0 %	32,9 %	36,2 %
	AEP	12,7 %	11,5 %	12,9 %
Collégial subventionné	Total collégial	13,7 %	9,9 %	14,3 %
	Préuniversitaire	7,6 %	5,4 %	7,8 %
	Technique – DEC	19,4 %	14,1 %	20,5 %
	Technique – AEC	21,7 %	16,5 %	22,7 %
Universitaire	Total universitaire	31,2 %	23,0 %	32,3 %
	1 ^{er} cycle	28,7 %	21,0 %	29,7 %
	2 ^e cycle	48,5 %	37,6 %	50,4 %
	3 ^e cycle	24,5 %	16,5 %	26,0 %
Total des bénéficiaires		21,4 %	16,0 %	22,2 %

1.3 Caractéristiques des bénéficiaires

Le tableau 1.3.1 et le tableau 1.3.2 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires en ce qui concerne l'année 2021-2022. La majorité des bénéficiaires étaient de citoyenneté canadienne, 68,4 % étant nés au Canada et 13,7 %, naturalisés Canadiens. De plus, un peu moins qu'une personne sur cinq (17,3 %) avait le statut de résidente permanente ou de résident permanent. Les bénéficiaires étaient en grande majorité célibataires (77,2 %).

Nous notons, depuis plusieurs années, des changements majeurs au regard des composantes démographiques liées aux bénéficiaires. Par exemple, le nombre de bénéficiaires qui ne sont pas canadiens de naissance est passé de 38 955 à 53 732 entre 2010 et 2018, ce qui représente une augmentation de 37,9 %. Cependant, cette catégorie a connu une baisse depuis 2019-2020. En effet, le nombre de personnes dans cette catégorie était de 47 995 en 2019-2020 comparativement à 36 544 en 2021-2022, ce qui correspond à une baisse de 31,0 % en trois ans. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires mariés ou unis civilement à une autre personne a connu une hausse importante entre 2010 et 2018, pour une augmentation de plus de 48,9 %, alors que ce nombre a baissé de façon importante depuis 2019-2020, passant de 33 753 à 21 866 en 2021-2022.

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2021-2022

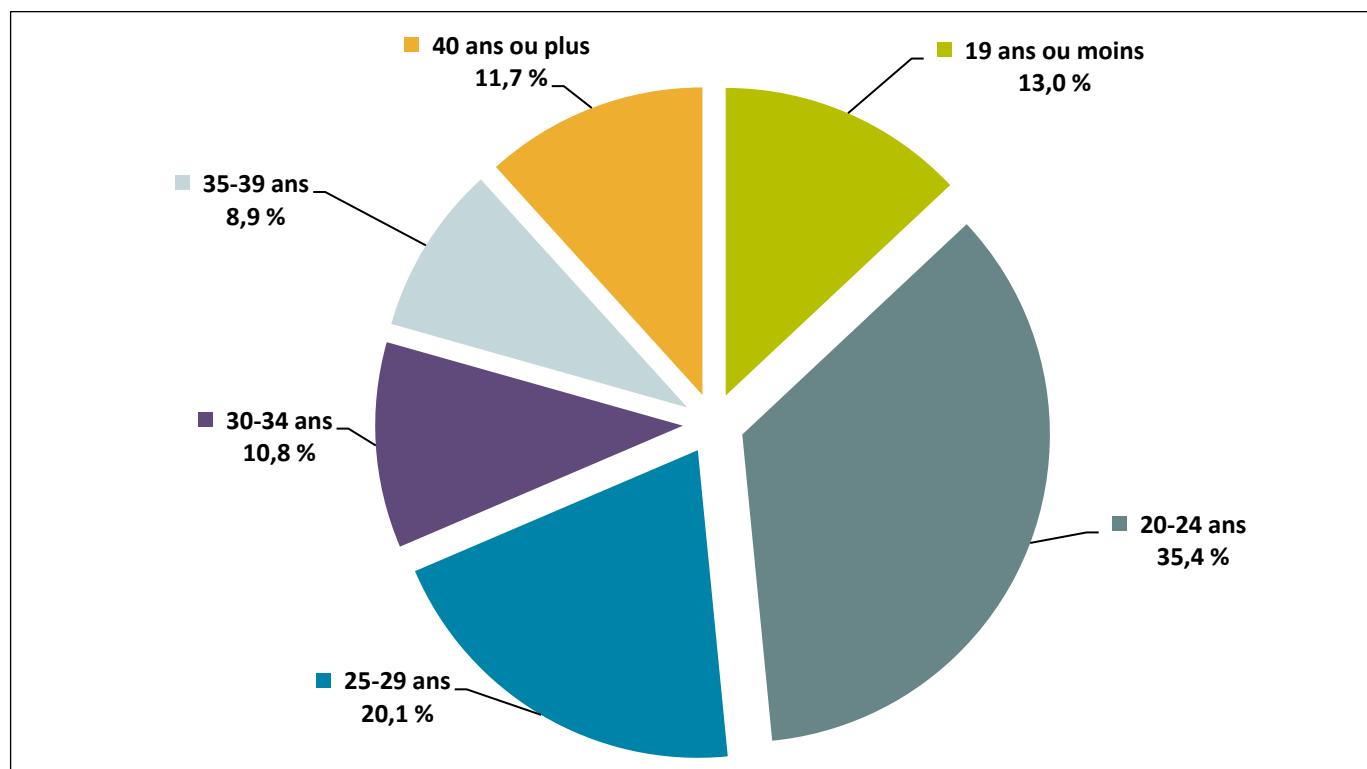
Citoyenneté	Nombre de bénéficiaires	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	79 012	68,4 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	15 861	13,7 %
Résidence permanente	20 031	17,3 %
Statut de réfugiée ou de réfugié	652	0,6 %
Total des bénéficiaires	115 556	100,0 %

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2021-2022

État civil	Nombre de bénéficiaires	%
Célibataire	89 240	77,2 %
Mariée ou marié, ou unie ou uni civilement	21 866	18,9 %
Divorcée ou divorcé	2 155	1,9 %
Séparée ou séparé de fait ou légalement	2 110	1,8 %
Veuve ou veuf	185	0,2 %
Total des bénéficiaires	115 556	100,0 %

Le graphique 1.3.1 montre que 68,5 % des bénéficiaires étaient âgés de moins de 30 ans, avec une majorité (35,4 %) dans la catégorie des 20-24 ans. L'âge des bénéficiaires étant déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, il s'agit ici du 30 septembre 2021.

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2021



Le tableau 1.3.3 indique que près de la moitié des bénéficiaires qui étudiaient à l'université (30 537, soit 49,1 %) étaient âgés de 20 à 24 ans. La plupart d'entre eux étaient au 1^{er} cycle universitaire. Ceux du 2^e cycle se répartissent principalement dans les catégories des 20-24 ans et des 25-29 ans. Finalement, ceux du 3^e cycle composent majoritairement les catégories des 25-29 ans et des 30-34 ans.

Au collégial, 18 540 bénéficiaires, soit 57,5 % étaient âgés de moins de 25 ans. En ce qui a trait à la formation préuniversitaire, les bénéficiaires étaient plus jeunes (avec une majorité de 19 ans ou moins), alors que dans les programmes conduisant à une AEC, elles et ils étaient plus âgés (la majorité ayant 30 ans ou plus).

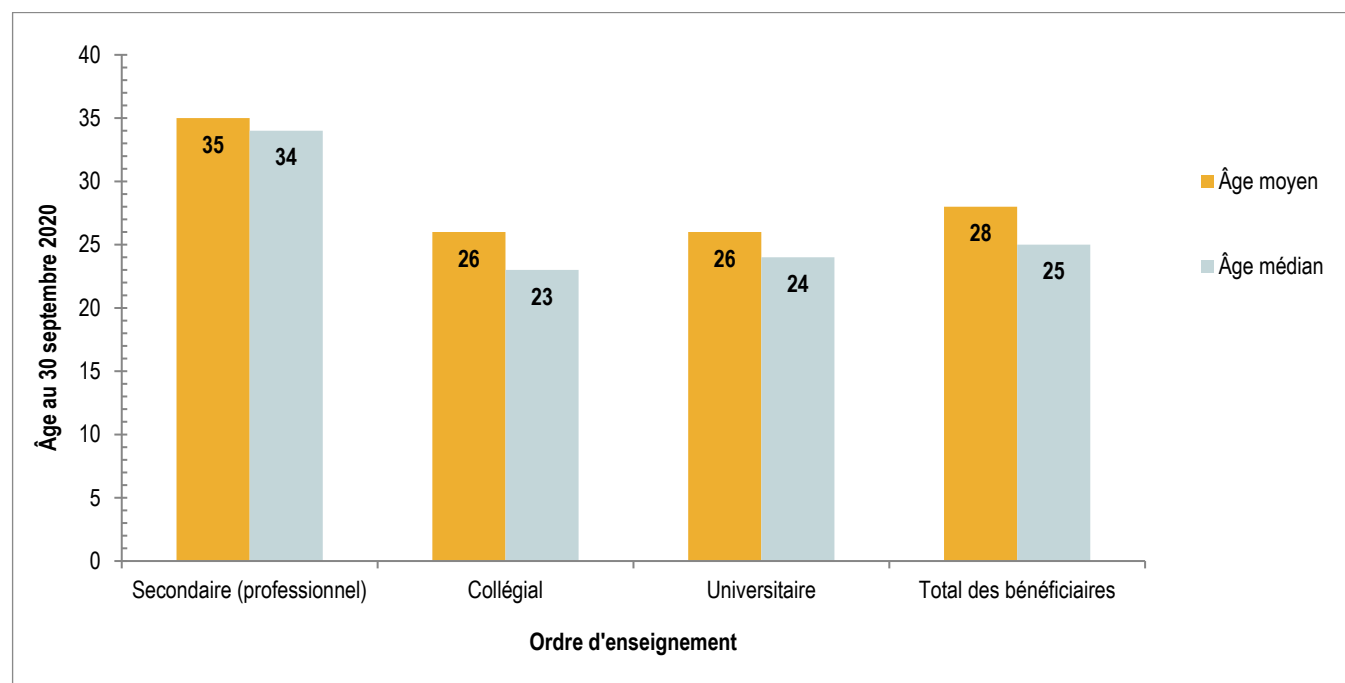
À la formation professionnelle au secondaire, la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge diffère en fonction du type de formation (tableau 1.3.3). Pour les programmes conduisant à une ASP ou une AEP, la majorité des bénéficiaires avaient 35 ans ou plus et très peu avaient moins de 25 ans. Pour ce qui est des programmes menant à un DEP, la répartition entre les tranches d'âge est plus uniforme.

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2021

Ordre d'enseignement	Type de formation	Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2021						Total
		19 ans ou moins	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans ou plus	
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	1 677	2 373	3 028	3 562	3 990	6 531	21 161
	DEP	1 528	2 027	2 230	2 054	2 061	3 375	13 275
	ASP	129	317	752	1 395	1 789	2 931	7 313
	AEP	20	29	46	113	140	225	573
Collégial	Total collégial	10 503	8 037	4 737	3 220	2 613	3 111	32 221
	Préuniversitaire	5 431	1 614	442	258	215	232	8 192
	Technique – DEC	4 781	5 152	3 023	1 838	1 339	1 434	17 567
	Technique – AEC	291	1 271	1 272	1 124	1 059	1 445	6 462
Universitaire	Total universitaire	2 870	30 537	15 432	5 707	3 711	3 917	62 174
	1 ^{er} cycle	2 860	24 312	9 726	3 966	2 629	2 647	46 140
	2 ^e cycle	9	5 877	4 697	1 290	845	958	13 676
	3 ^e cycle	1	348	1 009	451	237	312	2 358
Total des bénéficiaires	Nombre	15 050	40 947	23 197	12 489	10 314	13 559	115 556
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	13,0 %	35,4 %	20,1 %	10,8 %	8,9 %	11,7 %	100,0 %

Le graphique 1.3.2 indique qu'en ce qui concerne la formation professionnelle au secondaire, les bénéficiaires étaient plus âgés que ceux et celles à la formation collégiale ou universitaire.

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et âge médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2021



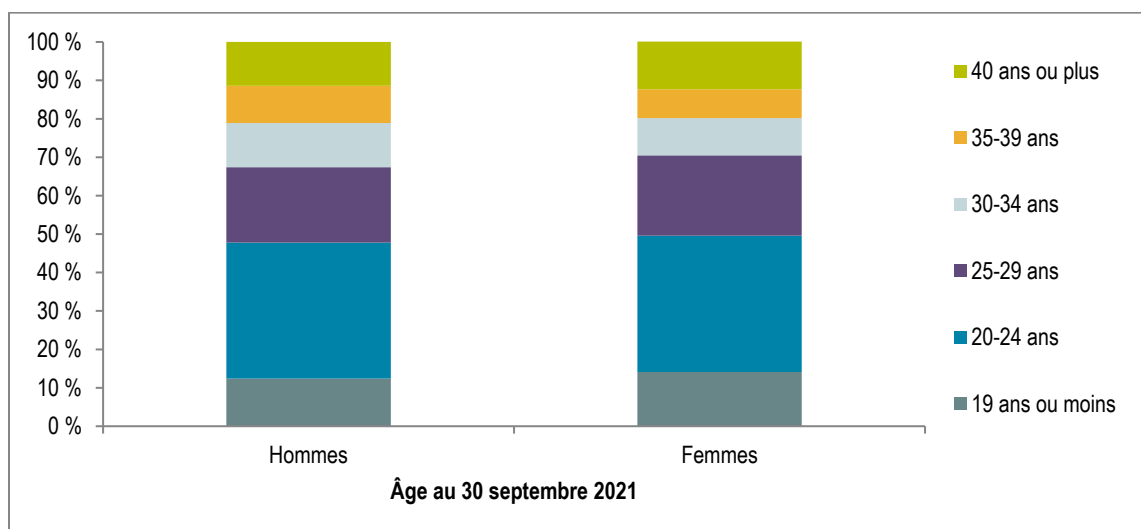
En 2021-2022, environ 64,1 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étaient de sexe féminin (tableau 1.3.4). Les femmes étaient plus nombreuses que les hommes au sein de tous les ordres d'enseignement et dans tous les types de formation. C'est à la formation professionnelle au secondaire, dans les programmes menant à une AEP, que la majorité féminine était la plus importante, avec un taux de représentation de 87,3 %. Au collégial, la présence majoritaire des femmes pouvait aussi être observée à la formation technique menant à un DEC, où elles constituaient 69,4 % des bénéficiaires.

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022

Ordre d'enseignement	Type de formation	Femmes		Hommes	
		Nombre de bénéficiaires	%	Nombre de bénéficiaires	%
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	13 548	64,0 %	7 613	36,0 %
	DEP	8 311	62,6 %	4 964	37,4 %
	ASP	4 737	64,8 %	2 576	35,2 %
	AEP	500	87,3 %	73	12,7 %
Collégial	Total collégial	21 492	66,7 %	10 729	33,3 %
	Préuniversitaire	5 286	64,5 %	2 906	35,5 %
	Technique – DEC	12 200	69,4 %	5 367	30,6 %
	Technique – AEC	4 006	62,0 %	2 456	38,0 %
Universitaire	Total universitaire	38 991	62,7 %	23 183	37,3 %
	1 ^{er} cycle	28 908	62,7 %	17 232	37,3 %
	2 ^e cycle	8 613	63,0 %	5 063	37,0 %
	3 ^e cycle	1 470	62,3 %	888	37,7 %
Total des bénéficiaires		74 031	64,1 %	41 525	35,9 %

Quant à la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge, elle était similaire selon le sexe, comme le montre le graphique 1.3.3.

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2021



Par ailleurs, le fait qu'une ou un bénéficiaire réside ou non chez ses parents influe sur le montant d'aide financière qui lui est accordé. Le tableau 1.3.5 et le graphique 1.3.4 permettent d'observer que 88 295 bénéficiaires (76,4 %) ne résidaient pas chez leurs parents en 2021-2022 et que ces personnes recevaient, en moyenne, une aide financière de 9 920 \$, comparativement à 5 596 \$ pour celles qui résidaient chez leurs parents. C'est à la formation professionnelle au secondaire que le taux de bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents était le plus élevé, atteignant 90,9 %, suivi de 75,4 % à la formation universitaire et de 68,8 % à la formation collégiale. Notons que la formation préuniversitaire au collégial est le seul type de formation où les bénéficiaires qui résidaient chez leurs parents étaient plus nombreux que celles et ceux qui se trouvaient dans la situation contraire.

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'elles ou ils résidaient ou non chez leurs parents, 2021-2022

Ordre d'enseignement	Type de formation	Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
		Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne	Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	1 931	4 345 \$	19 230	8 656 \$
	DEP	1 693	4 562 \$	11 582	9 559 \$
	ASP	210	2 771 \$	7 103	7 152 \$
	AEP	28	3 080 \$	545	9 066 \$
Collégial	Total collégial	10 043	4 927 \$	22 178	9 279 \$
	Préuniversitaire	4 460	4 645 \$	3 732	8 730 \$
	Technique – DEC	4 482	4 475 \$	13 085	9 220 \$
	Technique – AEC	1 101	7 907 \$	5 361	9 806 \$
Universitaire	Total universitaire	15 287	6 194 \$	46 887	10 742 \$
	1 ^{er} cycle	13 436	6 040 \$	32 704	10 452 \$
	2 ^e cycle	1 734	7 215 \$	11 942	11 356 \$
	3 ^e cycle	117	8 678 \$	2 241	11 702 \$
Total		27 261	5 596 \$	88 295	9 920 \$

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résidaient pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022



Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut être aux études à temps plein. Selon certaines situations décrites dans le *Règlement sur l'aide financière aux études*, il est toutefois possible d'être aux études à temps partiel tout en étant réputé poursuivre des études à temps plein. Ces situations peuvent être liées à un handicap ou à des responsabilités familiales.

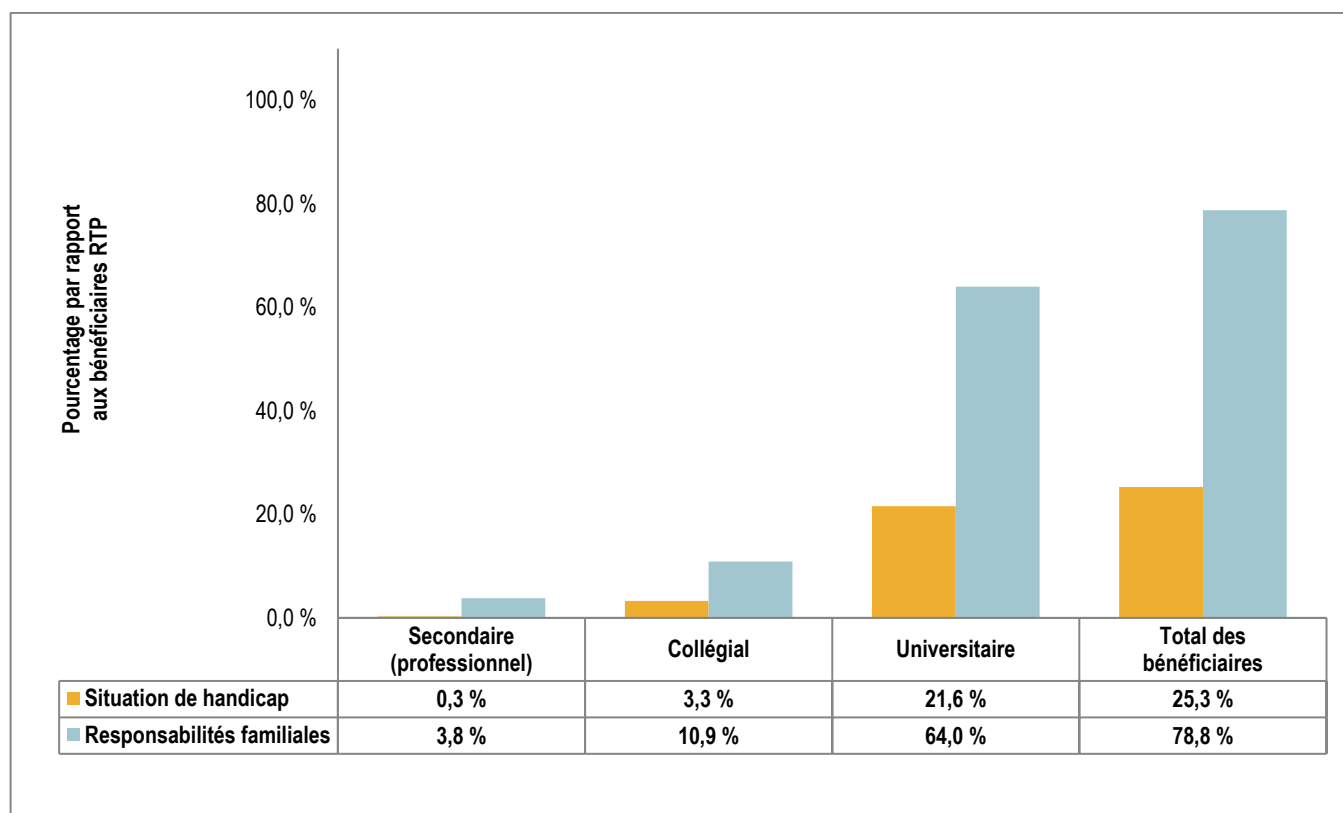
En 2021-2022, 7 568 personnes qui étudiaient à temps partiel ont bénéficié du Programme de prêts et bourses par l'obtention d'un statut de réputée ou de réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 1.3.6). Ces personnes représentaient 6,5 % de l'ensemble des 115 556 bénéficiaires du Programme. C'est au 1^{er} cycle universitaire que la majorité de ces bénéficiaires se trouvaient (5 294, soit 70,0 %).

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiante ou d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022

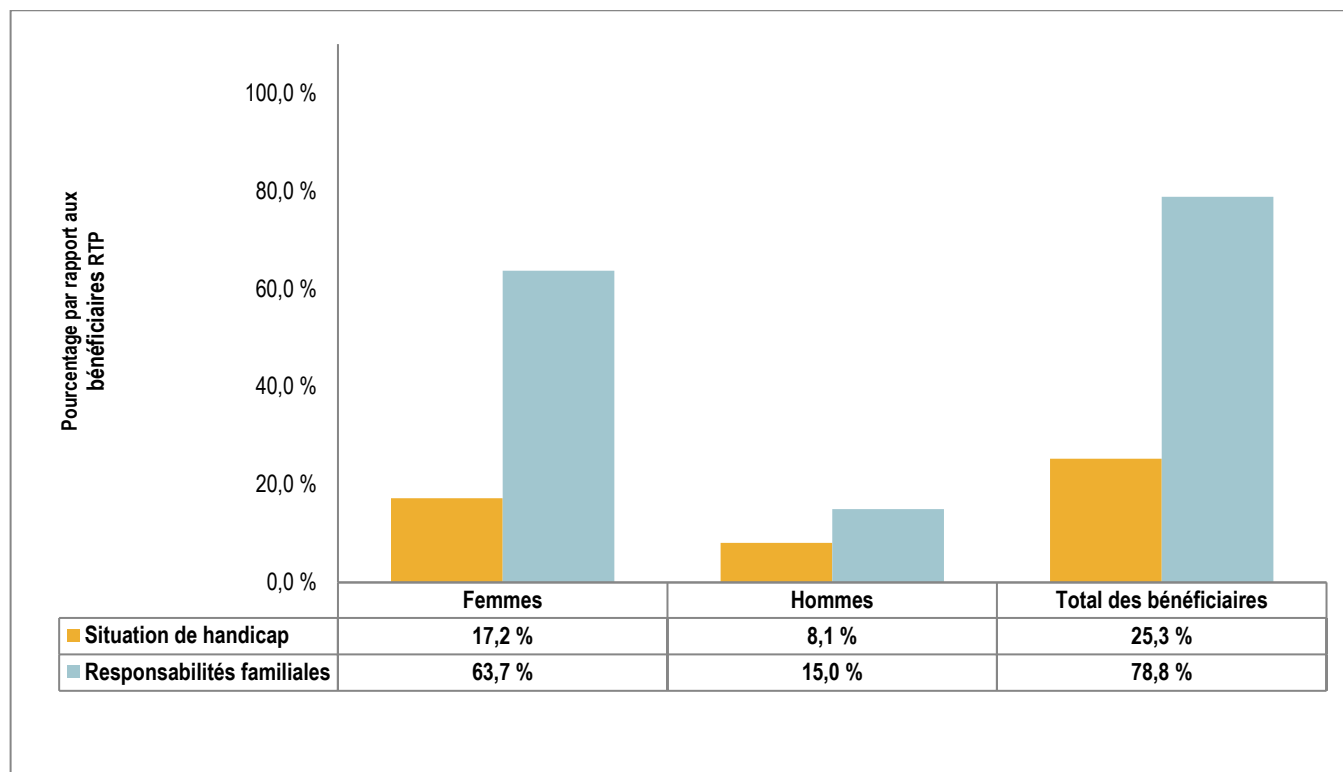
Ordre d'enseignement	Type de formation	Réputée ou réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études	%
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	305	4,0 %
	DEP	250	3,3 %
	ASP	51	0,7 %
	AEP	4	0,1 %
Collégial	Total collégial	1 027	13,6 %
	Préuniversitaire	271	3,6 %
	Technique – DEC	559	7,4 %
	Technique – AEC	197	2,6 %
Universitaire	Total universitaire	6 236	82,4 %
	1 ^{er} cycle	5 294	70,0 %
	2 ^e cycle	911	12,0 %
	3 ^e cycle	31	0,4 %
Total des bénéficiaires	Nombre	7 568	100,0 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	6,5 %	

La grande majorité (78,8 %) des bénéficiaires réputés aux études à temps plein avaient ce statut en raison de leurs responsabilités familiales (graphique 1.3.5). Il est à noter qu'en 2021-2022, 306 bénéficiaires (4,0 %) étaient réputés aux études à temps plein à la fois en raison de leurs responsabilités familiales et de leur situation de handicap (statistique non présentée).

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2021-2022



Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2021-2022



1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires

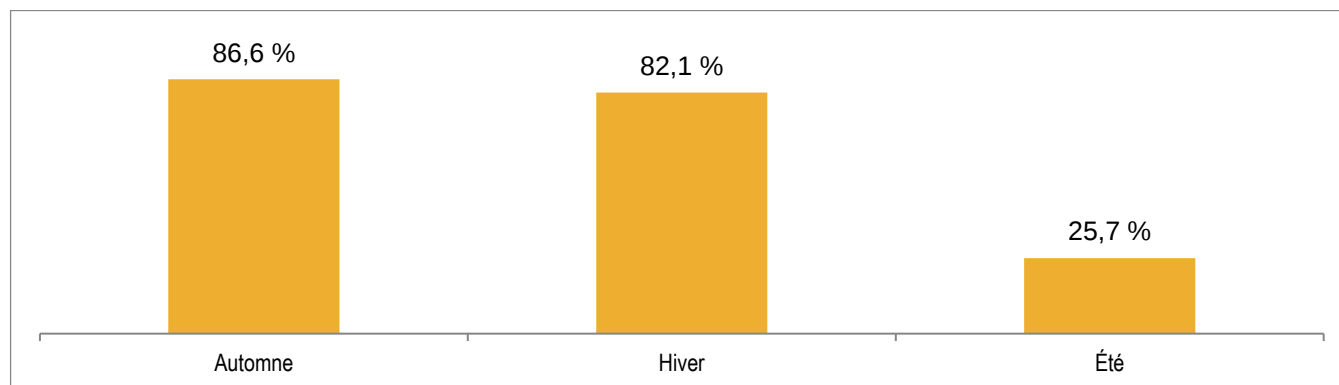
Le tableau 1.4.1 indique une plus forte proportion de bénéficiaires qui ont reçu une aide financière du Programme de prêts et bourses durant deux trimestres (automne 2021 et hiver 2022), alors que 20,6 % en ont bénéficié durant trois trimestres (automne 2021, hiver 2022 et été 2022). Notons par ailleurs que 50,8 % des étudiantes et des étudiants ne suivaient pas un cheminement traditionnel.

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2021-2022

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	56 907	49,2 %
Automne, hiver et été	23 762	20,6 %
Automne seulement	18 180	15,7 %
Hiver seulement	10 745	9,3 %
Hiver et été	3 438	3,0 %
Été seulement	1 319	1,1 %
Automne et été	1 205	1,0 %
Total des bénéficiaires	115 556	100,0 %

Le graphique 1.4.1 indique qu'au total, 86,6 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière à l'automne, comparativement à 82,1 % à l'hiver et à 25,7 % à l'été.

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2021-2022

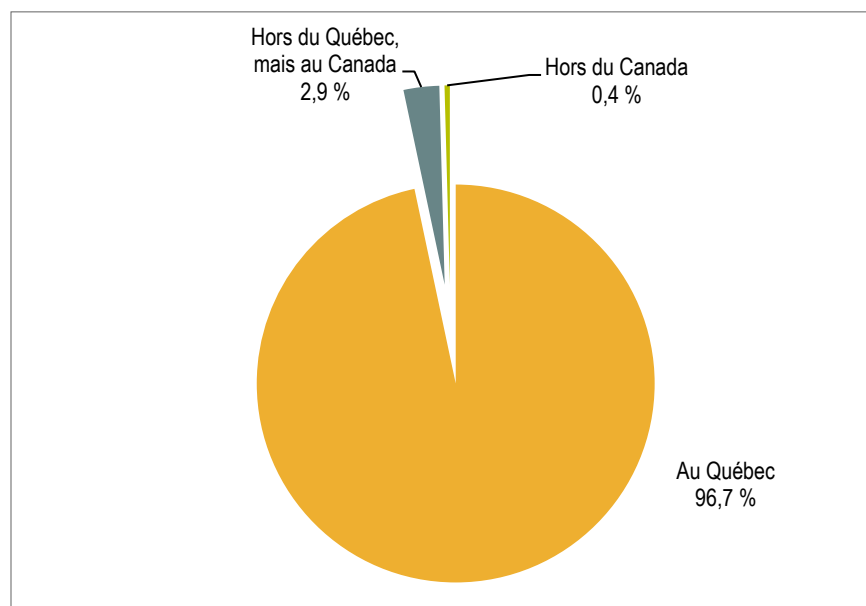


Le tableau 1.4.2 et le graphique 1.4.2 montrent que la grande majorité (96,7 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement situé au Québec, alors que 2,9 % étudiaient à l'extérieur du Québec, mais au Canada. Moins de 1 % des bénéficiaires étudiaient à l'extérieur du pays.

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2021-2022

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	111 714	976,3 M\$
Hors du Québec, mais au Canada	3 346	43,8 M\$
Hors du Canada	496	8,3 M\$
Total	115 556	1028,5 M\$

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2021-2022



Le tableau 1.4.3, le tableau 1.4.4 ainsi que le tableau 1.4.5 présentent le nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide financière attribué répartis selon les dix établissements québécois où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires et selon l'ordre d'enseignement. Pour la formation professionnelle au secondaire, l'établissement occupant la première place est le Centre de formation professionnelle des Carrefours, avec 2 374 bénéficiaires. Au collégial, il s'agit du Cégep de Sainte-Foy (1 113 bénéficiaires) et, à l'enseignement universitaire, de l'Université Laval (10 831 bénéficiaires).

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2021-2022

Enseignement secondaire (formation professionnelle) Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Centre de formation professionnelle des Carrefours	2 374	19,6 M\$
Centre de carrières Saint Pius X	2 205	19,3 M\$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (ÉMICA)	1 387	10,5 M\$
Centre de formation professionnelle des Riverains	1 194	7,7 M\$
Centre de formation professionnelle ACCESS Cleghorn	1 121	8,9 M\$
Centre de formation professionnelle du Grand-Fjord	578	6,0 M\$
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	532	4,3 M\$
École des métiers spécialisés de Laval (EMS de Laval)	428	3,1 M\$
Centre de formation professionnelle Campus de Brome-Missisquoi	337	3,4 M\$
Centre de formation professionnelle du Fleuve-et-des-Lacs	331	3,1 M\$
Autres établissements	10 674	88,9 M\$
Total pour l'enseignement secondaire (formation professionnelle)	21 161	174,8 M\$

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2021-2022

Enseignement collégial		
Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Cégep de Sainte-Foy	1 113	7,7 M\$
Cégep d'Ahuntsic	1 109	7,9 M\$
Cégep de Sherbrooke	1 078	7,5 M\$
Collège LaSalle	973	11 M\$
Cégep du Vieux Montréal	904	6,7 M\$
Cégep François-Xavier Garneau	883	5,5 M\$
Cégep de Maisonneuve	793	5,7 M\$
Cégep de Saint-Jérôme	786	5,3 M\$
Cégep de Rosemont	779	5,9 M\$
Collège Dawson	770	6,2 M\$
Autres établissements	22 424	179,5 M\$
Total pour l'enseignement collégial	31 612	248,9 M\$

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2021-2022

Enseignement universitaire		
Établissements	Nombre de bénéficiaires¹	Montant d'aide
Université Laval	10 831	101,7 M\$
Université de Montréal	10 443	103,3 M\$
Université du Québec à Montréal	7 158	63,6 M\$
Université de Sherbrooke	6 326	61,7 M\$
Université Concordia	5 015	42,1 M\$
Université McGill	3 810	41 M\$
Université du Québec à Trois-Rivières	3 526	33,5 M\$
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	2 077	18,2 M\$
École Polytechnique de Montréal	1 649	15,1 M\$
École de technologie supérieure	1 469	11,5 M\$
Autres établissements	6 637	60,8 M\$
Total pour l'enseignement universitaire	58 941	552,5 M\$

1. Le nombre de bénéficiaires inclut les étudiantes et les étudiants des universités et de tous les campus affiliés.

Au total, 87,3 % (2 921) des 3 346 personnes qui bénéficiaient du Programme en étudiant au Canada, ailleurs qu'au Québec, fréquentaient un établissement situé en Ontario (tableau 1.4.7), la province la plus accessible pour les étudiantes et les étudiants du Québec. Cette tendance était encore plus marquée dans la capitale fédérale : le tableau 1.4.6 montre que près des deux tiers (2 058, soit 61,5 %) des bénéficiaires qui fréquentaient un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudiaient à Ottawa, principalement à l'Université d'Ottawa, au collège La Cité, à l'Université Carleton ou au Collège Algonquin.

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide correspondant, 2021-2022

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	1 451	18,7 M\$
La Cité (Ottawa)	265	2,7 M\$
Université Carleton	201	2,5 M\$
Université de Toronto	165	2,8 M\$
Collège Algonquin	141	1,6 M\$
Autres établissements	1 123	15,5 M\$
Total des établissements au Canada (hors du Québec)	3 346	43,8 M\$

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2021-2022

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	2 921	37,7 M\$
Nouveau-Brunswick	132	2,1 M\$
Colombie-Britannique	123	1,7 M\$
Nouvelle-Écosse	81	1,1 M\$
Alberta	39	0,5 M\$
Terre-Neuve-et-Labrador	16	0,2 M\$
Manitoba	15	0,2 M\$
Île-du-Prince-Édouard	10	0,2 M\$
Saskatchewan	8	0,1 M\$
Total	3 345	43,8 M\$

Par ailleurs, sur les 496 bénéficiaires du Programme qui étudiaient à l'extérieur du Canada, 150 (30,2 %) fréquentaient un établissement situé aux États-Unis (tableau 1.4.8). Incluant la France (63) et le Royaume-Uni (88), la proportion est de 60,7 %.

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2021-2022

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	150	2,4 M\$
Royaume-Uni	88	1,9 M\$
France	63	0,8 M\$
Suisse	31	0,4 M\$
Pays-Bas	28	0,6 M\$
Espagne	21	0,3 M\$
Allemagne	19	0,3 M\$
Belgique	18	0,3 M\$
Australie	8	0,1 M\$
Italie	8	0,2 M\$
Autres pays	62	1 M\$
Total	496	8,3 M\$

Le tableau 1.4.9 présente la répartition des bénéficiaires du Programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement en 2021-2022. On peut y observer que Montréal est la région où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires : 31 274 (50,3 %) à l'enseignement universitaire, 12 315 (38,2 %) à l'enseignement collégial et 9 685 (45,8 %) à la formation professionnelle au secondaire. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale, de l'Estrie et de la Montérégie combinées regroupaient 81,7 % des bénéficiaires à l'enseignement universitaire et 62,6 % de l'aide attribuée, tous ordres d'enseignement confondus.

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2021-2022

Région d'études	Secondaire (Formation professionnelle)		Collégial		Universitaire		Total	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Montréal	9 685	85 M\$	12 315	105 M\$	31 274	291,2 M\$	53 274	481,2 M\$
Québec (Capitale-Nationale)	1 131	8,2 M\$	3 524	25,9 M\$	12 297	116,3 M\$	16 952	150,4 M\$
Estrie	469	3,6 M\$	1 531	11,3 M\$	6 409	62,3 M\$	8 409	77,2 M\$
Montérégie	2 897	23,7 M\$	3 028	22,8 M\$	817	8,4 M\$	6 742	54,9 M\$
Mauricie	352	2,4 M\$	1 506	11,9 M\$	3 254	31,2 M\$	5 112	45,5 M\$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	743	7,1 M\$	1 253	9 M\$	1 124	10,6 M\$	3 120	26,7 M\$
Bas-Saint-Laurent	646	5,3 M\$	1 509	11,6 M\$	712	6 M\$	2 867	22,9 M\$
Laval	946	8,1 M\$	1 054	7,4 M\$	579	5,2 M\$	2 579	20,7 M\$
Lanaudière	1 530	10,4 M\$	702	4,8 M\$	48	0,6 M\$	2 280	15,8 M\$
Chaudière-Appalaches	579	3,9 M\$	1 162	7,7 M\$	505	3,6 M\$	2 246	15,2 M\$
Outaouais	312	2,5 M\$	713	6,7 M\$	1 212	11,2 M\$	2 237	20,4 M\$
Laurentides	868	7,1 M\$	1 208	8,9 M\$	53	0,4 M\$	2 129	16,4 M\$
Centre-du-Québec	560	4,7 M\$	1 262	9,7 M\$	244	1,9 M\$	2 066	16,3 M\$
Abitibi-Témiscamingue	216	1,3 M\$	355	2,6 M\$	402	3,5 M\$	973	7,4 M\$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	133	0,9 M\$	283	2,1 M\$	0	0 M\$	416	3 M\$
Côte-Nord	42	0,3 M\$	176	1,4 M\$	11	0,1 M\$	229	1,8 M\$
Nord-du-Québec	52	0,2 M\$	31	0,3 M\$	0	0 M\$	83	0,5 M\$
Au Canada (hors du Québec)	0	0 M\$	604	6,3 M\$	2 742	37,6 M\$	3 346	43,9 M\$
Hors du Canada	0	0 M\$	5	0,1 M\$	491	8,3 M\$	496	8,4 M\$
Total	21 161	174,8 M\$	32 221	255,3 M\$	62 174	598,3 M\$	115 556	1 028,6 M\$

1.5 Contributions des tiers

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les parents, le conjoint ou la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant peuvent être amenés à contribuer au financement des études. Les bénéficiaires sont ainsi répartis en trois catégories exclusives, soit *Avec contribution des parents*, *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* et *Sans contribution des tiers*. Les catégories *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* et *Sans contribution des tiers* sont parfois regroupées pour former la catégorie *Sans contribution des parents*.

Le tableau 1.5.1 indique qu'en 2021-2022, 38,8 % des bénéficiaires du Programme faisaient partie de la catégorie *Avec contribution des parents*. Près d'un bénéficiaire sur quatre (23,6 %) se trouvait dans la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe*. Finalement, 37,7 % des bénéficiaires étaient dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À la formation professionnelle au secondaire, 11 707 bénéficiaires (55,3 %) étaient dans la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe*. La presque totalité de ces bénéficiaires (11 282, soit 96,4 %) étudiaient en vue de l'obtention d'un DEP ou d'une ASP.

Au collégial, 17 723 bénéficiaires (55,0 %) faisaient partie de la catégorie *Avec contribution des parents*. De ce nombre, 9 588 (54,1 %) suivaient une formation technique conduisant à un DEC.

Enfin, à l'enseignement universitaire, on observe une différence entre le 1^{er} cycle et les 2^e et 3^e cycles. Ainsi, 23 606 bénéficiaires (51,2 %) du 1^{er} cycle étaient principalement dans la catégorie *Avec contribution des parents*, alors que les bénéficiaires du 2^e et du 3^e cycle, dont la majorité se trouvaient dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, étaient respectivement au nombre de 11 754 (85,9 %) et de 1 836 (77,9 %). En vertu du *Règlement sur l'aide financière aux études*, les bénéficiaires qui étudient au 2^e ou au 3^e cycle sont considérés comme autonomes (*Sans contribution des parents*) et se trouvent donc majoritairement dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	Sans contribution des tiers
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	3 463	11 707	5 991
	DEP	2 929	5 501	4 845
	ASP	495	5 781	1 037
	AEP	39	425	109
Collégial	Total collégial	17 723	6 137	8 361
	Préuniversitaire	6 754	597	841
	Technique – DEC	9 588	3 048	4 931
	Technique – AEC	1 381	2 492	2 589
Universitaire	Total universitaire	23 606	9 380	29 188
	1 ^{er} cycle	23 606	6 936	15 598
	2 ^e cycle	–	1 922	11 754
	3 ^e cycle	–	522	1 836
Total des bénéficiaires	Nombre	44 792	27 224	43 540
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	38,8 %	23,6 %	37,7 %

Le tableau 1.5.2 montre que, parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents*, celles et ceux qui résidaient chez leurs parents étaient un peu plus nombreux (22 663) que celles et ceux qui n'y résidaient pas (22 129). L'aide financière moyenne accordée à ces derniers était également plus importante, soit 8 279 \$, comparativement à 5 280 \$ pour les personnes qui résidaient chez leurs parents.

Les bénéficiaires faisant partie de la catégorie *Sans contribution des parents* montrent une différence marquée dans le montant moyen d'aide financière. Celles et ceux qui résidaient chez leurs parents ont reçu en moyenne 7 151 \$, tandis que les autres ont obtenu en moyenne 10 469 \$. De plus, celles et ceux qui ne résidaient pas chez leurs parents étaient beaucoup plus nombreux (66 160, soit 93,5 %) que les bénéficiaires se trouvant dans la situation contraire (4 604, soit 6,5 %).

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2021-2022

Contribution des parents	Résidence	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen d'aide financière
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	22 663	5 280 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	22 129	8 279 \$
	Total avec contribution des parents	44 792	6 762 \$
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	4 604	7 151 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	66 160	10 469 \$
	Total sans contribution des parents	70 764	10 253 \$

Si l'on prend en considération les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence variait en fonction de l'ordre d'enseignement et du type de formation (tableau 1.5.3). Ainsi, à l'enseignement collégial, tant à la formation préuniversitaire qu'à la formation technique conduisant à une AEC, la majorité des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* résidaient chez leurs parents.

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2021-2022

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
		Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents	Résidentes et résidents	Non-résidentes et non-résidents
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	1 627	1 836	304	17 394
	DEP	1 417	1 512	276	10 070
	ASP	190	305	20	6 798
	AEP	20	19	8	526
Collégial	Total collégial	9 544	8 179	500	13 998
	Préuniversitaire	4 406	2 348	55	1 383
	Technique – DEC	4 225	5 363	257	7 722
	Technique – AEC	913	468	188	4 893
Universitaire	Total universitaire	11 492	12 114	3 800	34 768
	1 ^{er} cycle	11 492	12 114	1 949	20 585
	2 ^e cycle	–	–	1 734	11 942
	3 ^e cycle	–	–	117	2 241
Total des bénéficiaires		22 663	22 129	4 604	66 160

La catégorie *Avec contribution des parents* comptait 44 792 bénéficiaires en 2021-2022 (tableau 1.5.4). Les revenus bruts déclarés moyens de leurs parents s'élevaient à 48 417 \$ comparativement à 44 258 \$ en 2020-2021. Il est à noter que ces revenus n'incluaient pas les montants reçus à titre de prestations pour enfant. Ces prestations étaient toutefois prises en compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Finalement, pour 53,7 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part des parents dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.5), une diminution par rapport à 2020-2021, où cette proportion atteignait 60,5 %, et un retour à la proportion observée en 2019-2020, qui était de 53,5 %.

Les revenus bruts déclarés moyens des parents des 26 257 bénéficiaires d'une bourse de la catégorie *Avec contribution des parents* se chiffraient à 39 941 \$ (tableau 1.5.4). Ces revenus étaient de 30 000 \$ ou moins pour les parents de 9 470 boursières et boursiers (36,1 %).

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2021-2022

Revenus bruts déclarés des parents	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
30 000 \$ ou moins	9 470	36,1 %	13 283	29,7 %
De 30 001 \$ à 40 000 \$	3 945	15,0 %	5 740	12,8 %
De 40 001 \$ à 50 000 \$	4 140	15,8 %	6 206	13,9 %
De 50 001 \$ à 60 000 \$	3 275	12,5 %	5 185	11,6 %
De 60 001 \$ à 70 000 \$	2 177	8,3 %	4 027	9,0 %
De 70 001 \$ à 80 000 \$	1 413	5,4 %	3 095	6,9 %
De 80 001 \$ à 90 000 \$	953	3,6 %	2 738	6,1 %
De 90 001 \$ à 100 000 \$	475	1,8 %	1 811	4,0 %
100 001 \$ ou plus	409	1,6 %	2 707	6,0 %
Total des bénéficiaires	26 257	100,0 %	44 792	100,0 %
Revenus bruts moyens		39 941 \$		48 417 \$

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2021-2022

Contribution des parents	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	24 052	53,7 %
De 1 \$ à 2 000 \$	8 855	19,8 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	4 786	10,7 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	2 565	5,7 %
6 001 \$ ou plus	4 534	10,1 %
Total des bénéficiaires	44 792	100,0 %

La catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* comptait 27 224 bénéficiaires en 2021-2022 (tableau 1.5.6). Les revenus bruts déclarés moyens du conjoint ou de la conjointe s'élevaient à 29 231 \$. Pour 73,5 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part du conjoint ou de la conjointe dans le calcul de l'aide financière (tableau 1.5.7), une diminution par rapport à 2020-2021, où cette proportion était de 78,1 %. Quant aux 21 833 boursières et boursiers de cette catégorie, les revenus moyens du conjoint ou de la conjointe se chiffraient à 26 988 \$ (tableau 1.5.6).

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2021-2022

Revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
30 000 \$ ou moins	12 090	55,4 %	14 477	53,2 %
De 30 001 \$ à 40 000 \$	2 561	11,7 %	3 102	11,4 %
De 40 001 \$ à 50 000 \$	2 539	11,6 %	3 042	11,2 %
De 50 001 \$ à 60 000 \$	1 912	8,8 %	2 376	8,7 %
De 60 001 \$ à 70 000 \$	1 309	6,0 %	1 726	6,3 %
De 70 001 \$ à 80 000 \$	813	3,7 %	1 143	4,2 %
De 80 001 \$ à 90 000 \$	402	1,8 %	674	2,5 %
De 90 001 \$ à 100 000 \$	154	0,7 %	388	1,4 %
100 001 \$ ou plus	53	0,2 %	296	1,1 %
Total des bénéficiaires	21 833	100,0 %	27 224	100,0 %
Revenus bruts moyens		26 988 \$		29 231 \$

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2021-2022

Contribution du conjoint ou de la conjointe	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	20 016	73,5 %
De 1 \$ à 2 000 \$	3 355	12,3 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	1 745	6,4 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	914	3,4 %
6 001 \$ ou plus	1 194	4,4 %
Total des bénéficiaires	27 224	100,0 %

En 2021-2022, les parents de 54,8 % des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* n'avaient qu'un seul enfant à charge, soit la personne bénéficiaire (tableau 1.5.8).

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris la personne bénéficiaire, 2021-2022

Nombre d'enfants à charge des parents	Nombre de bénéficiaires	%
1	24 538	54,8 %
2	12 433	27,8 %
3	5 176	11,6 %
4 ou plus	2 645	5,9 %
Total des bénéficiaires	44 792	100,0 %

Un peu moins du cinquième (18,1 %) des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.9).

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint ou de la conjointe* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2021-2022

Nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe	Nombre de bénéficiaires	%
0	4 932	18,1 %
1	6 466	23,8 %
2	8 626	31,7 %
3	4 848	17,8 %
4 ou plus	2 352	8,6 %
Total des bénéficiaires	27 224	100,0 %

Dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, 83,3 % des bénéficiaires n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.10).

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2021-2022

Nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant	Nombre de bénéficiaires	%
0	36 257	83,3 %
1	3 680	8,5 %
2	2 347	5,4 %
3	925	2,1 %
4 ou plus	331	0,8 %
Total des bénéficiaires	43 540	100,0 %

Au total, 29 575 personnes, soit 25,6 % de l'ensemble des 115 556 bénéficiaires, avaient au moins un enfant à charge en 2021-2022 (tableau 1.5.9 et tableau 1.5.10).

1.6 Ressources financières des bénéficiaires

Rappelons que le Programme de prêts et bourses est à caractère contributif et supplétif et que l'étudiante ou l'étudiant doit ainsi contribuer au financement de ses études. Ses revenus sont donc pris en compte dans le calcul de l'aide financière qui lui est accordée. Le revenu total pris en considération regroupe ses revenus d'emploi (revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi) et ses autres revenus tels que les pensions alimentaires ainsi que les bourses d'études et de recherche. Pour 2021-2022, la période de prise en compte des revenus de l'étudiante ou de l'étudiant s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. À titre informatif, mentionnons que les plus importants revenus assimilables à des revenus d'emploi étaient, en 2021-2022, les prestations gouvernementales relatives à la pandémie, les prestations d'assurance emploi et les prestations d'assurance parentale.

En 2021-2022, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, y compris les bénéficiaires ayant des revenus nuls, étaient de 15 168 \$ (tableau 1.6.1)

Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls (15,5 %) (tableau 1.6.3), la moyenne des revenus d'emploi est plutôt de 17 951 \$ et la médiane, de 15 428 \$.

Les revenus nuls étant toujours exclus, les bénéficiaires qui suivaient une formation universitaire avaient en moyenne des revenus d'emploi supérieurs (18 489 \$) à ceux des personnes qui étudiaient à la formation professionnelle au secondaire (18 248 \$). Celles-ci avaient, pour leur part, des revenus supérieurs à ceux des bénéficiaires du collégial (16 720 \$).

Enfin, c'est à la formation technique menant à une AEC au collégial, à la formation professionnelle en vue de l'obtention d'un DEP et au 2^e cycle universitaire que se trouvaient les bénéficiaires ayant les revenus d'emploi moyens les plus élevés, revenus nuls exclus. Les plus bas étaient observés à la formation préuniversitaire au collégial.

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, les revenus nuls étant exclus	Revenus d'emploi médians, les revenus nuls étant exclus
Secondaire (formation professionnelle)	Total secondaire	13 442 \$	9 710 \$	18 248 \$	16 469 \$
	DEP	15 945 \$	13 755 \$	19 852 \$	18 290 \$
	ASP	9 187 \$	3 833 \$	14 796 \$	11 863 \$
	AEP	9 760 \$	5 345 \$	14 525 \$	12 894 \$
Collégial	Total collégial	14 303 \$	11 739 \$	16 720 \$	14 012 \$
	Préuniversitaire	9 621 \$	7 518 \$	11 670 \$	9 450 \$
	Technique – DEC	14 535 \$	12 780 \$	16 614 \$	14 567 \$
	Technique – AEC	19 606 \$	18 000 \$	23 293 \$	21 061 \$
Universitaire	Total universitaire	16 205 \$	14 000 \$	18 489 \$	16 000 \$
	1 ^{er} cycle	15 817 \$	14 000 \$	18 197 \$	16 000 \$
	2 ^e cycle	17 566 \$	14 849 \$	19 490 \$	16 354 \$
	3 ^e cycle	15 890 \$	10 503 \$	18 188 \$	12 821 \$
Total des bénéficiaires		15 168 \$	12 782 \$	17 951 \$	15 428 \$

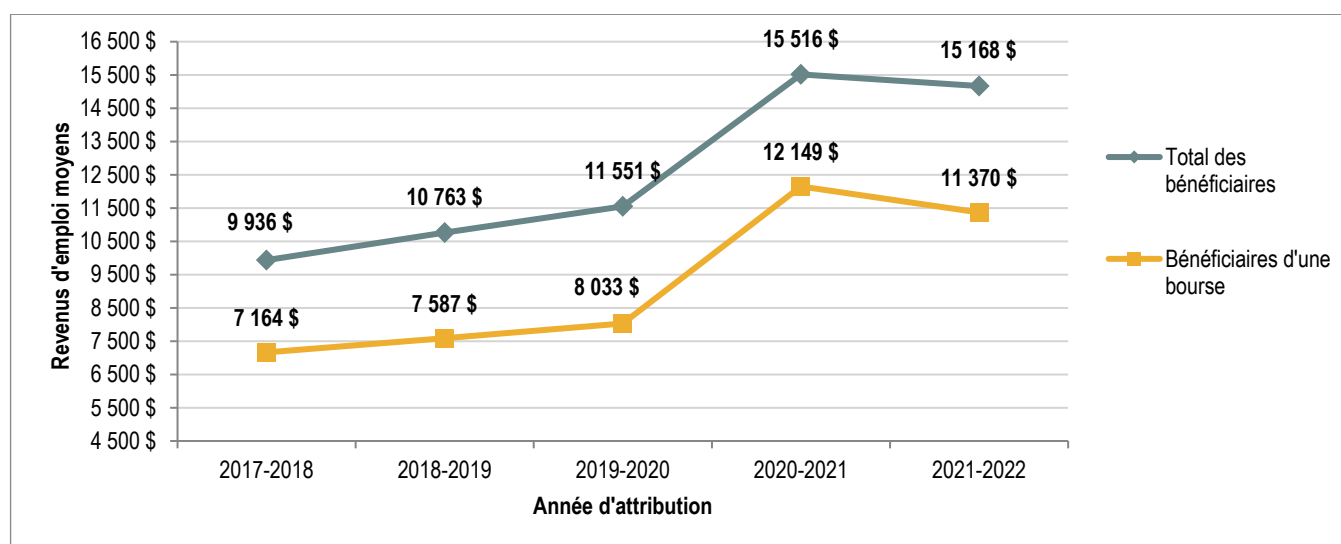
Le tableau 1.6.2 indique que lorsque les revenus nuls sont exclus et qu'une contribution des parents soit présente ou non, les bénéficiaires qui ne résidaient pas chez leurs parents avaient des revenus d'emploi moyens plus élevés que les résidentes et les résidents.

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2021-2022

Contribution des parents	Résidence	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi moyens, les revenus nuls étant exclus
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	11 919 \$	13 942 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	14 133 \$	15 383 \$
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	14 111 \$	16 061 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	16 701 \$	20 503 \$

Entre 2017-2018 et 2020-2021, les revenus d'emploi moyens des boursières et des boursiers du Programme de prêts et bourses ont connu une croissance annuelle qui s'est accélérée en 2020-2021 en raison des diverses mesures gouvernementales relatives à la pandémie. La même tendance s'observait pour l'ensemble des bénéficiaires. Or, on remarque une légère décroissance des revenus d'emploi en 2021-2022. Celle-ci est notamment attribuable à la fin des prestations gouvernementales relatives à la pandémie, mais la tendance depuis 2017-2018 est à la hausse.

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2017-2018 à 2021-2022



Le tableau 1.6.3 et le tableau 1.6.4 indiquent qu'en 2021-2022, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 15 168 \$ et la moyenne de leur revenu total, de 16 375 \$. Parmi les bénéficiaires, 15,5 % n'avaient aucun revenu d'emploi et 11,2 % n'avaient aucun revenu total. En 2020-2021, c'était 9,7 % des bénéficiaires qui n'avaient aucun revenu d'emploi. La hausse est majoritairement due à la fin des prestations gouvernementales relatives à la pandémie. Notons que 33,2 % des bénéficiaires (soit 38 314) avaient un revenu total supérieur à 20 000 \$ et que plus du tiers de ceux-ci (15 613, soit 40,8 %) étaient au 1^{er} cycle universitaire.

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022

Revenus d'emploi	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 \$	2 613	2 772	188	1 438	2198	1023	6 033	1 350	298	17 913	15,5 %
De 1 \$ à 2 000 \$	657	493	48	548	761	300	2 319	775	256	6 157	5,3 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	574	455	31	634	699	203	1 809	615	181	5 201	4,5 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	600	421	27	846	1053	228	2 210	628	152	6 165	5,3 %
De 6 001 \$ à 8 000 \$	583	363	34	821	1212	219	2 405	675	137	6 449	5,6 %
De 8 001 \$ à 10 000 \$	592	306	27	788	1259	251	2 667	751	132	6 773	5,9 %
De 10 001 \$ à 12 000 \$	580	282	20	626	1178	225	2 797	874	120	6 702	5,8 %
De 12 001 \$ à 14 000 \$	529	222	17	509	1204	209	2 954	845	125	6 614	5,7 %
De 14 001 \$ à 16 000 \$	568	211	21	413	1210	314	3 044	854	108	6 743	5,8 %
De 16 001 \$ à 18 000 \$	579	186	14	300	1077	292	2 749	784	96	6 077	5,3 %
De 18 001 \$ à 20 000 \$	711	270	21	257	992	337	2 762	809	103	6 262	5,4 %
20 001 \$ ou plus	4 689	1 332	125	1 012	4724	2861	14 391	4 716	650	34 500	29,9 %
Moyenne des revenus d'emploi										15 168 \$	

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2021-2022

Revenu total	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 \$	2 110	2 448	164	1 216	1 609	815	3 883	656	49	12 950	11,2 %
De 1 \$ à 2 000 \$	792	598	57	605	1 024	380	2 905	659	71	7 091	6,1 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	604	508	31	644	715	205	1 887	417	81	5 092	4,4 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	632	454	29	848	1 041	232	2 159	498	81	5 974	5,2 %
De 6 001 \$ à 8 000 \$	613	383	31	809	1 155	232	2 439	553	80	6 295	5,4 %
De 8 001 \$ à 10 000 \$	602	309	30	803	1 296	263	2 636	675	97	6 711	5,8 %
De 10 001 \$ à 12 000 \$	567	271	25	633	1 239	228	2 777	811	116	6 667	5,8 %
De 12 001 \$ à 14 000 \$	537	223	17	517	1 199	207	2 984	842	97	6 623	5,7 %
De 14 001 \$ à 16 000 \$	566	210	18	446	1 191	307	3 102	915	108	6 863	5,9 %
De 16 001 \$ à 18 000 \$	580	190	15	321	1 098	279	2 867	932	113	6 395	5,5 %
De 18 001 \$ à 20 000 \$	707	272	20	272	1 037	340	2 888	917	128	6 581	5,7 %
20 001 \$ ou plus	4 965	1 447	136	1 078	4 963	2 974	15 613	5 801	1 337	38 314	33,2 %
Moyenne du revenu total										16 375 \$	

Pour ce qui est des autres revenus, 39 395 bénéficiaires ont touché en moyenne 3 540 \$ en 2021-2022. Ces autres revenus étaient de 1 000 \$ ou moins pour 44,4 % d'entre eux, alors que 12,5 % ont gagné plus de 8 000 \$ (tableau 1.6.5).

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2021-2022

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 \$ à 1 000 \$	17 474	44,4 %
De 1 001 \$ à 2 000 \$	6 169	15,7 %
De 2 001 \$ à 3 000 \$	3 335	8,5 %
De 3 001 \$ à 4 000 \$	2 463	6,3 %
De 4 001 \$ à 5 000 \$	1 660	4,2 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	1 377	3,5 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	936	2,4 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	1 044	2,7 %
8 001 \$ ou plus	4 937	12,5 %
Total des bénéficiaires	39 395	100,0 %
Autres revenus moyens		3 540 \$

Toujours en ce qui concerne les autres revenus, 16 692 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'études et de recherche d'une valeur moyenne de 4 666 \$. En 2021-2022, le revenu pris en compte dans cette bourse d'études et de recherche a été le montant excédant 7 500 \$. Ainsi, pour les 13 719 bénéficiaires ayant reçu une bourse d'études et de recherche de 7 500 \$ ou moins, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.6).

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de la bourse d'études et de recherche, 2021-2022

Montant de la bourse d'études et de recherche	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 \$ à 5 000 \$	12 192	73,0 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	665	4,0 %
De 6 001 \$ à 7 500 \$	862	5,2 %
De 7 501 \$ à 8 000 \$	176	1,1 %
8 001 \$ ou plus	2 797	16,8 %
Total des bénéficiaires	16 692	100,0 %
Montant moyen de la bourse d'études et de recherche		4 666 \$

De plus, 2 658 bénéficiaires ont déclaré un revenu de pension alimentaire moyen de 5 188 \$ (tableau 1.6.7). En vertu du *Règlement sur l'aide financière aux études*, seuls les montants de pension alimentaire qui excèdent 4 200 \$ par enfant à charge de l'étudiante ou de l'étudiant sont considérés par année d'attribution. Comme le montre le tableau 1.6.8, ce revenu n'a pas été pris en compte pour 75,2 % des bénéficiaires qui ont reçu une pension alimentaire en 2021-2022.

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2021-2022

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 \$ à 1 200 \$	238	9,0 %
De 1 201 \$ à 2 000 \$	237	8,9 %
De 2 001 \$ à 3 000 \$	370	13,9 %
De 3 001 \$ à 4 000 \$	386	14,5 %
De 4 001 \$ à 5 000 \$	317	11,9 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	289	10,9 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	194	7,3 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	157	5,9 %
8 001 \$ ou plus	470	17,7 %
Total des bénéficiaires	2 658	100,0 %
Montant moyen de pension alimentaire		5 188 \$

Tableau 1.6.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2021-2022

Montant de pension alimentaire considéré	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	2 000	75,2 %
De 1 \$ à 1 200 \$	227	8,5 %
De 1 201 \$ à 2 000 \$	108	4,1 %
De 2 001 \$ à 3 000 \$	96	3,6 %
De 3 001 \$ à 4 000 \$	70	2,6 %
De 4 001 \$ à 5 000 \$	54	2,0 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	24	0,9 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	21	0,8 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	17	0,6 %
8 001 \$ ou plus	41	1,5 %
Total des bénéficiaires	2 658	100,0 %

Finalement, notons que, pour 23,1 % des bénéficiaires, une contribution nulle de leur part a été déterminée au premier calcul en 2021-2022 (tableau 1.6.9) comparativement à 17,8 % d'entre eux en 2020-2021. Si le montant correspondant aux besoins financiers est inférieur au montant du prêt établi ou inférieur à celui de la première tranche de prêt, il existe deux autres modes de calcul qui ne tiennent pas compte des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant. Dans ce cas, l'aide n'est attribuée que sous forme de prêt. L'augmentation du nombre de bénéficiaires ayant une contribution nulle en 2021-2022 par rapport à 2020-2021 est liée au fait qu'il y a plus de bénéficiaires qui ont eu des revenus nuls.

Tableau 1.6.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2021-2022

Contribution de l'étudiante ou de l'étudiant (1 ^{er} calcul)	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	26 741	23,1 %
De 1 \$ à 1 000 \$	10 481	9,1 %
De 1 001 \$ à 5 000 \$	35 697	30,9 %
De 5 001 \$ à 10 000 \$	26 604	23,0 %
10 001 \$ ou plus	16 033	13,9 %
Total des bénéficiaires	115 556	100,0 %

1.7 Dépenses admises

Le Programme de prêts et bourses reconnaît certaines dépenses nécessaires à la poursuite des études et il en tient compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les dépenses reconnues varient en fonction des différentes particularités de la situation de l'étudiante ou de l'étudiant : l'ordre d'enseignement concerné, le nombre de mois d'études, le lieu de résidence, le lieu d'études, la présence d'enfants à charge ainsi que d'autres caractéristiques présentées dans les sections précédentes. En 2021-2022, une bonification a été reconduite pour accroître les dépenses admises : la dépense admise extraordinaire en contexte de pandémie.

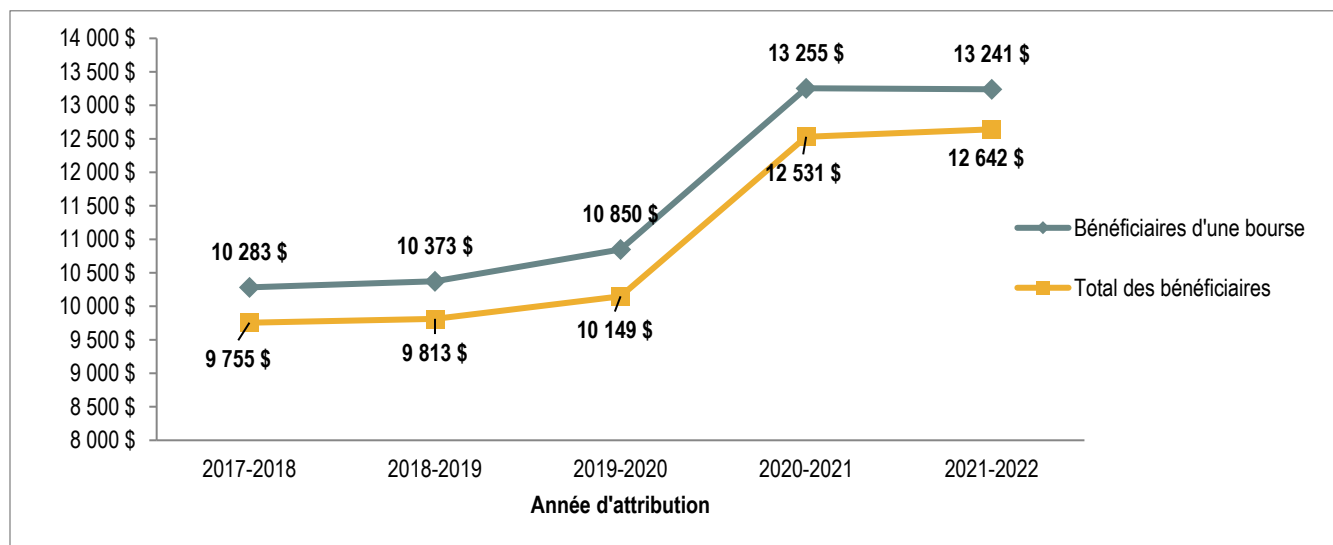
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2021-2022 se sont vu reconnaître des frais de subsistance (99,9 %) de même que des frais de matériel scolaire (99,2 %) et la grande majorité (82,5 %) se sont vu reconnaître des frais scolaires, qui incluent les droits de scolarité (tableau 1.7.1). Ces trois types de frais représentaient la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de 1,105 milliard de dollars. Par ailleurs, pour un peu plus d'un bénéficiaire sur cinq (21,9 %), des frais de garde pour enfant ont été pris en considération, ces frais représentant un montant total de 60,0 millions de dollars. Finalement, 10 909 bénéficiaires (9,4 %) se sont vu reconnaître, en raison de leur statut de réputée inscrite ou de réputé inscrit, des frais de subsistance représentant 30,0 millions de dollars.

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2021-2022

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	115 437	99,9 %	771,6 M\$
Frais scolaires	95 324	82,5 %	262,0 M\$
Frais de matériel scolaire	114 666	99,2 %	71,1 M\$
Frais de garde pour enfant	25 301	21,9 %	60,0 M\$
Frais de subsistance pour réputée inscrite ou réputé inscrit	10 909	9,4 %	30,0 M\$

Tant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursières et les boursiers, le montant moyen des dépenses admises par étudiante ou étudiant est en augmentation depuis 2017-2018 (graphique 1.7.1). Ce montant a connu sa plus forte hausse entre 2019-2020 et 2020-2021 en raison des bonifications mises en place. Malgré la légère diminution des dépenses admises pour les bénéficiaires d'une bourse en 2021-2022, la tendance globale est à la hausse depuis 2017-2018.

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2017-2018 à 2021-2022



Le tableau 1.7.2 montre que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 5 909 bénéficiaires en 2021-2022, pour un montant total de 3,3 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptaient ensemble près des deux tiers (63,7 %) de ces bénéficiaires.

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2021-2022

Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	2 221	37,6 %	1,3 M\$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 543	26,1 %	0,9 M\$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	737	12,5 %	0,4 M\$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	579	9,8 %	0,3 M\$
Région de la Côte-Nord	296	5,0 %	0,2 M\$
MRC d'Antoine-Labelle	273	4,6 %	0,2 M\$
Ville de La Tuque	90	1,5 %	<0,1 M\$
Région du Nord-du-Québec	72	1,2 %	<0,1 M\$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	64	1,1 %	<0,1 M\$
MRC de Pontiac	34	0,6 %	<0,1 M\$
Total des bénéficiaires	5 909	100,0 %	3,3 M\$

1.8 Demande d'aide financière

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, la personne aux études doit faire une demande d'aide financière. Chaque demande est valide pour une année d'attribution, soit de septembre à août. Pour être admissible à une aide financière, la personne doit satisfaire à certains critères relatifs notamment à la citoyenneté, à la résidence au Québec et à la fréquentation scolaire. Par ailleurs, elle ne doit pas disposer de ressources financières suffisantes.

Le nombre de demandes d'aide financière ne cesse de diminuer. Il est passé de 202 413 en 2017-2018 à 147 839 en 2021-2022. De ce dernier nombre, 10 229 demandes ont été refusées parce que la personne n'était pas admissible au Programme au sens de la *Loi sur l'aide financière aux études* (tableau 1.8.1). Plus du tiers des demandes refusées (4 399, soit 43,0 %) n'étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme suffisantes. Ce motif est la principale raison de non-admissibilité à l'aide financière et les demandes refusées à ce titre ont connu une hausse de 33,9 % en 2021-2022. Les études non reconnues à temps plein figuraient au deuxième rang des motifs de refus les plus fréquents et le nombre de demandes concernées a augmenté de 5,9 %, passant de 1 845 en 2020-2021 à 1 954 en 2021-2022. Enfin, au troisième rang, les demandes refusées à cause de leur retard ont connu une légère hausse de 1,4 %, passant de 852 à 864 au cours de la même période.

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2017-2018 à 2021-2022

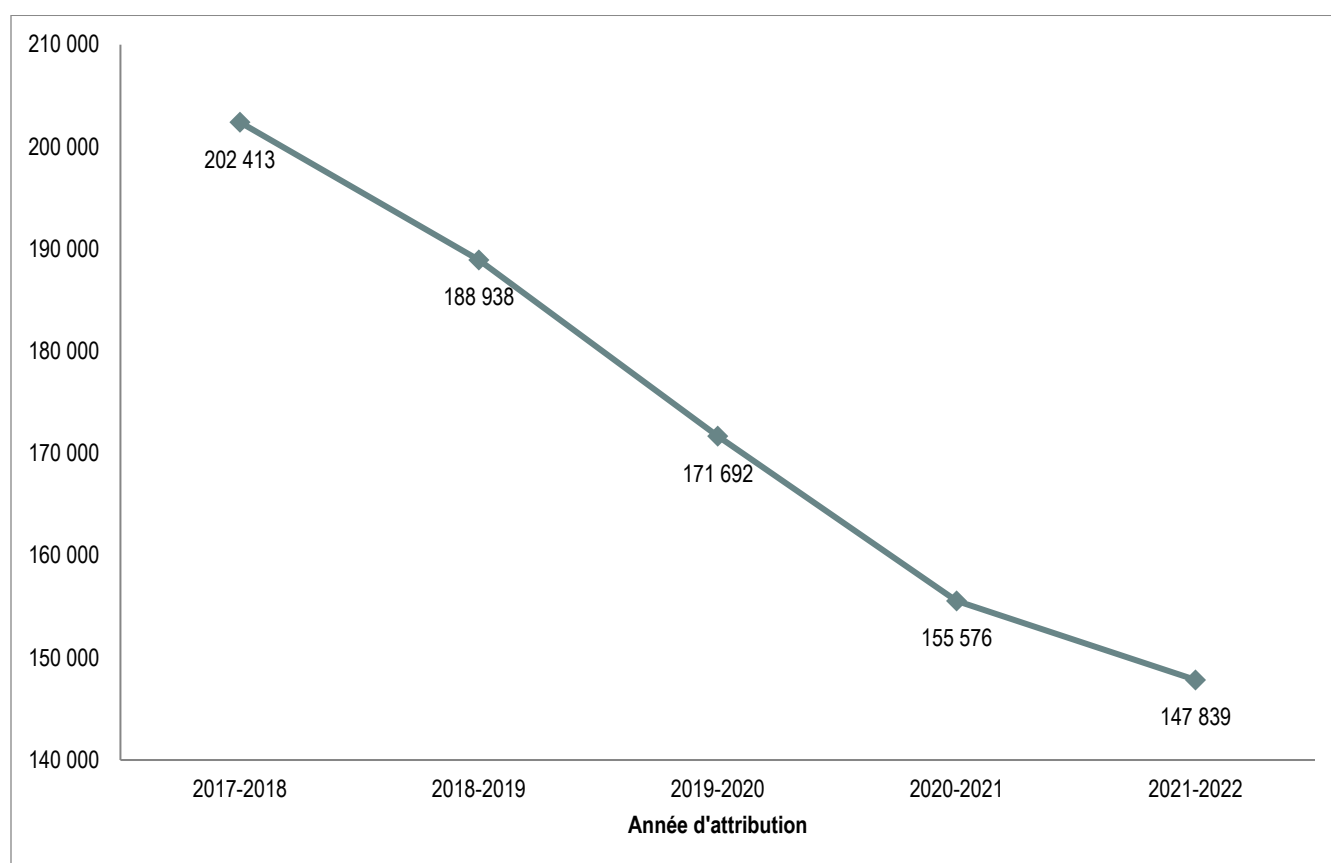


Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2021-2022

Motif de non-admissibilité	Nombre de demandes d'aide financière
Ressources financières suffisantes des tiers	4 399
Période maximale d'admissibilité atteinte	856
Études non reconnues à temps plein	1 954
Demande d'aide financière en retard	864
Ressources financières suffisantes de l'étudiante ou de l'étudiant	512
Limite d'endettement atteinte	562
Autres motifs	1 082
Total des demandes d'aide financière refusées	10 229

En soustrayant du nombre de demandes d'aide financière le nombre de bénéficiaires et le nombre de demandes refusées, on observe que 22 054 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2021-2022 sans y donner suite pour une quelconque raison. Ces personnes n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérées comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ni comme ayant subi un refus.

1.9 Prêts et remboursement

Pendant la durée des études à temps plein du bénéficiaire, le gouvernement paie les intérêts du prêt consenti en vertu du Programme de prêts et bourses. Ce prêt est garanti par le gouvernement contre le défaut de paiement. Une fois que l'emprunteuse ou l'emprunteur a terminé ses études, les intérêts courus sur le prêt deviennent à sa charge. Toutefois, la personne n'est pas obligée de les prendre en charge immédiatement. En effet, pendant la période de six mois qui suit la fin de ses études, les intérêts peuvent être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études. Après ce délai, la personne doit consolider son prêt auprès de son établissement financier, avec qui elle doit convenir du montant mensuel à verser (capital et intérêts) et de la période de remboursement. Mentionnons qu'environ neuf emprunteuses et emprunteurs sur dix remboursent leur prêt à leur établissement financier et qu'environ le tiers d'entre eux le font en un seul versement.

Les 61 134 bénéficiaires qui devaient commencer à rembourser leur prêt en 2021-2022 avaient une dette d'études moyenne de 13 094 \$ (tableau 1.9.1). À l'enseignement collégial subventionné et au secondaire, la majorité d'entre eux avaient une dette d'études inférieure à 10 000 \$. À l'enseignement universitaire, l'endettement moyen augmente selon le cycle d'études, passant de 15 277 \$ au 1^{er} cycle à 25 670 \$ au 3^e cycle.

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2021-2022

Dette d'études	Secondaire	Collégial			Universitaire			Total
	Formation professionnelle	Formation préuniversitaire – programmes subventionnés	Formation technique – programmes subventionnés	Formation technique – programmes non subventionnés	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	
De 1 \$ à 5 000 \$	4 767	1 295	2 247	158	2 240	505	38	11 250
De 5 001 \$ à 10 000 \$	5 609	1 034	3 180	655	4 382	1 551	91	16 502
De 10 001 \$ à 15 000 \$	3 055	423	2 641	499	4 411	1 777	107	12 913
De 15 001 \$ à 30 000 \$	2 258	232	3 222	613	6 991	3 286	373	16 975
30 001 \$ ou plus	163	4	347	42	1 518	1 103	317	3 494
Total des emprunteuses et des emprunteurs	15 852	2 988	11 637	1 967	19 542	8 222	926	61 134
Montant moyen de la dette d'études	8 976 \$	6 943 \$	12 072 \$	12 937 \$	15 277 \$	18 149 \$	25 670 \$	13 094 \$

Les établissements financiers accordent les prêts aux étudiantes et aux étudiants. Ceux-ci font affaire avec l'un des établissements financiers participant au Programme de prêts et bourses. La Fédération des caisses Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement pour un montant total de plus de 2,4 milliards de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 20,4 %, 12,5 %, 10,5 % et 1,9 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 1,0 % de l'ensemble des prêts (tableau 1.9.2).

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2022

Établissement financier	Prêts négociés	
	%	Montant
Fédération des caisses Desjardins du Québecssss	54,7 %	2 409,2 M\$
Banque Royale du Canada	20,4 %	900,2 M\$
Banque Nationale du Canada	12,5 %	548,3 M\$
Banque de Montréal	10,5 %	461,4 M\$
Banque Laurentienne	1,9 %	84,7 M\$
Banque canadienne impériale de commerce (CIBC) ¹	0,0 %	0,1 M\$
Banque Toronto-Dominion (TD) ¹	0,0 %	0,0 M\$
Banque Scotia ¹	0,0 %	0,1 M\$
Banque HSBC Canada ¹	0,0 %	0,0 M\$
Total	100,0 %	4 404,0 M\$

1. Cet établissement financier ne participe plus au Programme de prêts et bourses.

Le tableau 1.9.3 indique que le montant des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu une diminution de 2017-2018 à 2019-2020, suivie d'une augmentation l'amenant à atteindre 2 291,0 millions de dollars en 2020-2021. Cette augmentation était principalement due à la suspension du remboursement des dettes d'études du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020. On observe en 2021-2022 une diminution de ce montant, qui s'établit à 1 787,5 millions de dollars, soit un retour à un niveau semblable à celui de 2019-2020. Quant aux intérêts payés par le gouvernement, la hausse remarquée en 2020-2021 est attribuable aux six mois de suspension des intérêts du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020. Cette tendance s'accroît en 2021-2022, car le gouvernement a continué de payer les intérêts durant toute l'année, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Enfin, on observe un montant total des prêts garantis plutôt stable pour la période de cinq ans.

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2017-2018 à 2021-2022¹

Montant des prêts garantis par le gouvernement	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	2 041,1 M\$	1 931,3 M\$	1 798,1 M\$	2 291,0 M\$	1 787,5 M\$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts ²	0,3 M\$	0,2 M\$	0,2 M\$	0,2 M\$	0,1 M\$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	2 360,1 M\$	2 446,3 M\$	2 499,7 M\$	2 245,2 M\$	2 616,4 M\$ ³
Montant total des prêts garantis	4 401,5 M\$	4 377,9 M\$	4 298,0 M\$	4 536,3 M\$	4 404,0 M\$
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement	47,6 M\$	58,3 M\$	58,8 M\$	70,3 M\$	101,5 M\$

1. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

2. Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, suspendu en 2003-2004.

3. Pour l'année 2021-2022, le gouvernement a exceptionnellement payé les intérêts sur ces prêts en raison d'une mesure temporaire mise en place dans le cadre de la pandémie. Ce montant correspond aux prêts qui étaient en remboursement par les emprunteuses et les emprunteurs au 31 mars 2022.

Si la personne qui a contracté un prêt ne conclut pas d'entente de remboursement avec son établissement financier ou si elle ne respecte pas les dispositions de l'entente conclue, l'établissement financier peut faire une réclamation au gouvernement en vertu de la garantie gouvernementale contre le défaut de paiement des prêts pour études. Lorsque le gouvernement accepte cette réclamation, il devient le créancier du débiteur concerné. Il doit alors recouvrer les sommes qui lui sont dues.

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2017-2018 à 2021-2022¹

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	12 922	10 432	12 324	4 074	8 820
Nombre de réclamations remboursées	9 032	8 823	8 302	3 821	6 638
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 556	1 164	1 292	763	713
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	86,0 M\$	75,2 M\$	78,1 M\$	40,2 M\$	63,1 M\$
Montant moyen remboursé	9 518 \$	8 526 \$	9 408 \$	10 523 \$	9 511 \$
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	76,7 M\$	80,6 M\$	82,1 M\$	51,0 M\$	84,1 M\$

1. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes administrés par l'Aide financière aux études³. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de cette déficience en leur offrant des allocations qui leur permettent d'avoir accès à différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement) ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à partir de l'éducation préscolaire jusqu'à l'enseignement universitaire. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau auxquels appartient la personne. Les allocations sont versées sous forme de bourses.

2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et à des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer à une association étudiante nationale une partie du temps normalement réservé à leurs études.

2.3 Programme études-travail

Le Programme études-travail subventionne des emplois à temps partiel dans le but de permettre à des étudiantes et à des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Ce programme est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars aux universités et jusqu'à 1 million de dollars aux cégeps et aux collèges privés.

2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et à des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle ou à l'enseignement collégial ou universitaire de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

³ Les programmes Explore et Odysée ne sont plus présentés, puisqu'ils ne sont plus sous la responsabilité de l'Aide financière aux études.

2.5 Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes remplissant les conditions d'admission. Celles-ci doivent notamment avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

2.6 Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de dix périodes de six mois, et ce, dans les dix ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période. Rappelons que le nombre de périodes de six mois a été porté à dix en 2013-2014. Auparavant, ce nombre était de quatre.

2.7 Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires

Des bourses de soutien à la persévérance et à la réussite sont allouées aux stagiaires depuis l'année d'attribution 2019-2020. Ce programme remplace celui de valorisation des futures enseignantes et des futurs enseignants. Son objectif est d'encourager les stagiaires à persévérer dans leurs études et à les réussir. Les programmes d'études admissibles sont offerts à la formation professionnelle au secondaire, à l'enseignement collégial technique et à l'enseignement universitaire.

2.8 Évolution des autres programmes d'aide financière

Le tableau 2.8.1 présente l'évolution observée, au cours des cinq dernières années, en ce qui a trait au nombre de bénéficiaires des autres programmes d'aide financière décrits dans ce chapitre et à l'aide accordée en vertu de ceux-ci.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Le montant total attribué sous forme de bourses en 2021-2022 était de 8,5 millions de dollars. Ce montant correspondait à une bourse moyenne de 16 654 \$ pour 512 étudiantes et étudiants.

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : En 2021-2022, aucune personne n'a bénéficié de ce programme.

Programme études-travail : En 2021-2022, le Ministère a alloué 2,0 millions de dollars aux établissements universitaires pour 1 544 bénéficiaires participant au Programme études-travail. À l'enseignement collégial, une somme de 1,0 million de dollars accordée par le Ministère a permis à 1 637 étudiantes et étudiants de bénéficier de ce programme. Au total, 5,9 millions de dollars ont été distribués dans le cadre de celui-ci, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement.

Programme de prêts pour les études à temps partiel : En 2021-2022, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à 2 797 personnes de bénéficier d'un prêt moyen de 1 889 \$. Le nombre de bénéficiaires de ce programme a connu une baisse en 2021-2022 après avoir légèrement augmenté en 2020-2021. Cette tendance est fidèle à la légère baisse remarquée entre 2017-2018 et 2019-2020. Le montant total d'aide financière a aussi connu une baisse en 2021-2022, passant de 5,7 à 5,3 millions de dollars.

Programme de remise de dette : Le Programme de remise de dette est relativement stable, bien que le nombre de bénéficiaires soit en baisse depuis 2017-2018, sauf en 2020-2021, où l'on constate une légère hausse. En moyenne, ces personnes ont vu leur dette d'études diminuer de 1 117 \$ en vertu de ce programme en 2021-2022.

Programme de remboursement différé : Au total, 13 326 personnes ont bénéficié du Programme de remboursement différé (PRD) en 2021-2022. La charge des intérêts assumés par le gouvernement était en moyenne de 353 \$ par personne, pour un coût total de 4,7 millions de dollars. En 2019-2020, le nombre de bénéficiaires s'établissait à 17 857, la moyenne des intérêts payés par le gouvernement se situant à 501 \$ par personne, pour un coût total de 9,0 millions de dollars. Notons qu'en 2020-2021, le gouvernement a instauré des mesures pour aider la lutte contre la COVID-19, soit la suspension du remboursement des dettes d'études du 1^{er} avril 2020 au 30 septembre 2020 et la suspension des intérêts sur les prêts étudiants pour la même période. Par conséquent, le PRD ne comptait aucun bénéficiaire durant ces six mois, ce qui explique que seules 12 121 personnes s'en sont prévaluées en 2020-2021. En 2021-2022, bien que le remboursement des dettes d'études ait repris, une suspension des intérêts a été en vigueur durant toute l'année, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Cette suspension a fait que moins d'emprunteurs et d'emprunteuses ont eu recours au PRD, comme les intérêts étaient déjà à la charge du gouvernement. Finalement, la différence entre 2019-2020 et 2021-2022 en ce qui concerne le montant moyen des intérêts payés s'explique par la variation du taux d'intérêt entre ces deux années.

Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires : Ce programme mis en place en 2019-2020 a permis en 2021-2022 à 12 761 stagiaires de recevoir une bourse d'une valeur moyenne de 2 547 \$.

Tableau 2.8.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2017-2018 à 2021-2022

		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	874	828	669	551	512
	Montant moyen	10 489 \$	11 790 \$	13 308 \$	14 562 \$	16 654 \$
	Montant total	9,1 M\$	9,8 M\$	9,7 M\$	8,0 M\$	8,5 M\$
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales¹	Nombre de bénéficiaires	6	0	0	6	—
	Montant moyen	3 716 \$	0 \$	0 \$	785 \$	—
	Montant total	0,02 M\$	0 M\$	0 M\$	0 M\$	—
Programme études-travail²	Nombre de bénéficiaires	4 342	4 206	3 758	2 712	3 181
	Montant moyen	1 490 \$	1 611 \$	1 624 \$	2 036 \$	1 866 \$
	Montant total	6,5 M\$	6,8 M\$	6,1 M\$	5,5 M\$	5,9 M\$
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	3 065	2 897	2 816	3 133	2 797
	Montant moyen	1 641 \$	1 666 \$	1 779 \$	1 830 \$	1 889 \$
	Montant total	5,0 M\$	4,8 M\$	5,0 M\$	5,7 M\$	5,3 M\$
Programme de remise de dette³	Nombre de bénéficiaires	1 208	1 072	1 002	1 062	978
	Montant moyen	1 782 \$	1 718 \$	1 778 \$	1 894 \$	1 117 \$
	Montant total	2,2 M\$	1,8 M\$	1,8 M\$	2,0 M\$	1,7 M\$
Programme de remboursement différé²	Nombre de bénéficiaires	19 878	19 590	17 957	12 121	13 326
	Montant moyen	386 \$	469 \$	501 \$	300 \$	353 \$
	Montant total	7,7 M\$	9,2 M\$	9,0 M\$	3,6 M\$	4,7 M\$
Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires	Nombre de bénéficiaires	—	—	11 732	12 124	12 761
	Montant moyen	—	—	2 702 \$	2 590 \$	2 547 \$
	Montant total	—	—	31,7 M\$	31,4 M\$	32,5 M\$

1. Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales a été aboli en 2021-2022.

2. Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.

3. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

